CARNET D'EXPÉRIMENTATION

dedale

Projet URBAN FOLIES, expérimentation de mobilier urbain créatif et partagé à PARIS

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

AVRIL 2020

VILLE DE PARIS

PARIS BUDGET PARTICIPATIF

LE PROJET

RETOURS D'EXPÉRIENCE

RECOMMANDATION

SOMMAIRE

Le projet Urban Folies 3

Retours d'expérience et observations 15

- Parklet du 2e arrondissement 19
- Parklet du 4e arrondissement 41
- Parklet du 13e arrondissement 57
- Parklet du 15e arrondissement 89
- Parklet du 18e arrondissement 109

Guide pratique et recommandations 125

1 LE PROJET URBAN FOLIES

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

LE PROJET URBAN FOLIES

Urban Folies, c'est un projet d'expérimentation dédié à l'aménagement d'espaces publics créatifs et partagés. Il propose d'étendre le périmètre des zones piétonnes, par petites touches, grâce à la reconversion d'anciennes places de stationnement.

Et si une place de parking laissait place à...

... Un jardin partagé, une conciergerie de quartier, un espace de lecture, une terrasse publique, un espace de rencontres et de débats citoyens ...

Urban Folies expérimente et déploie un mobilier urbain innovant pour aménager la ville de demain, plus verte, plus durable, plus participative et créative.

Prolongement du trottoir et de l'espace public, les espaces de stationnement offrent des potentialités d'aménagement encore inexplorées. Dans la continuité de la politique menée par la Ville de Paris en matière d'espaces publics, Urban Folies propose de transformer quelques places de parking en laboratoires urbains : en s'appuyant sur le concept de "Parklet", le projet vise à tester de nouveaux usages et préfigurer l'implantation d'une gamme de mobilier urbain innovant.

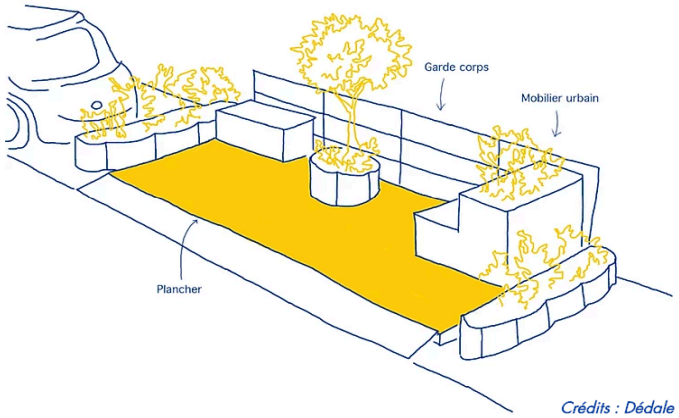

Crédits : Dédale

Un parklet qu'est-ce-que c'est ?

Développé initialement à San Francisco à la suite du succès de l'événement international PARK(ing)DAY, un parklet est un espace aménagé sur une place de parking, ordinairement composé d'un plancher, d'un garde-corps et de modules de mobilier urbain destinés à des usages multiples : assise, pique-nique, lecture, microworking, scène ouverte...

Un projet citoyen !

Le projet Urban Folies, issu du Budget Participatif 2015 « Paris aux Piétons », est mené par Dédale en coordination avec la Ville de Paris et les mairies d'arrondissements. Dédale met en œuvre le projet Urban Folies dans le cadre de son programme Domaine Public, intervenant sur l'aménagement et l'animation des espaces publics sous l'angle de la participation citoyenne.

LA PHILOSOPHIE URBAN FOLIES

Dépasser le modèle "ville-voiture" et repenser les espaces publics...

Pour répondre aux enjeux de durabilité, les villes s'ouvrent aujourd'hui à des initiatives innovantes appelant à de nouveaux modes de « faire » et « d'habiter » l'urbain. Les défis et les secteurs concernés sont considérables et multiples : au rang des combats à mener ces prochaines décennies siège l'évolution des mobilités et le recul du modèle « ville - voiture ».

Au cours de la dernière décennie, la place de la voiture en ville a connu un recul progressif au profit de nouvelles mobilités. De nombreux leviers nécessitent d'être activés pour accompagner cette transformation d'envergure dans des conditions acceptables pour l'usager : accroître l'offre des mobilités alternatives, compenser les inégalités liées à l'accès aux transports, penser l'évolution des pratiques professionnelles, résidentielles et touristiques, aménager des espaces publics plus fonctionnels et plus hospitaliers ...

Ayant pris la mesure de ces défis, Dédale s'engage en faveur d'espaces publics plus accueillants pour le piéton, plus partagés, conviviaux, créatifs et citoyens.

...en proposant la reconversion et l'animation de bandes de stationnement...

Le projet Urban Folies accompagne ces mutations en proposant la reconversion et l'animation d'anciennes bandes de stationnement. Il consacre de nouvelles vocations à ces espaces, au profit de l'intérêt général et au service des usagers, piétons, cyclistes, riverains, citoyens...

Ces bandes de stationnement sont investies par un mobilier urbain d'un nouveau genre, inspiré du concept de « parklet » : module d'extension du trottoir qui offre de nouvelles assises, des espaces dédiés à la rencontre, aux pauses déj' ou au microworking, des jardinières et bacs végétalisés, du stationnement vélo, etc.

De nombreuses villes ont expérimenté le modèle du « parklet » à l'international, invitant les citoyens à se réapproprier des bandes de stationnement. San Francisco, Los Angeles, New York City, Long Beach, Philadelphie, Oakland, Seattle, Vancouver, Berlin, Stuttgart, Puebla, Mexico City, Londres, São Paulo et bien d'autres encore. Autant de villes qui ont pris position dans la transformation des usages liés à l'espace public, valorisant les cheminements piétons, offrant un mobilier urbain accueillant, aménageant des espaces de rencontre, favorisant l'animation des rues et l'expression des créativités citoyennes.

...et en s'appuyant sur une démarche d'expérimentation

Dans la lignée de ces initiatives, Urban Folies expérimente de nouvelles manières de fabriquer et de pratiquer les espaces publics. L'expérimentation s'impose comme une étape préalable incontournable. Nous souhaitons tester les modalités d'appropriation d'un nouveau type de mobilier urbain, ses impacts sur l'animation des quartiers, sur la vie des commerces, sur les usages locaux qui mêlent des publics et des intérêts variés. Conçue comme un outil d'appropriation sociale et citoyenne de l'espace urbain, l'installation de parklets engage une réflexion sur les questions de mixité des usages, de genre dans l'espace public, de revalorisation de quartiers prioritaires, d'implication citoyenne dans la gestion des espaces urbains...

Expérimenter, c'est assumer un caractère « non-fini » mais surtout « infini » par les multiplicités de configurations testées. C'est reconnaître un droit à l'erreur et s'ouvrir à la possibilité de faire évoluer les modes de faire en intégrant les retours d'expérience. C'est mettre à l'épreuve une idée, un concept, une application et nourrir ainsi de nouvelles approches. L'expérimentation se construit ainsi avec les usagers et repose sur la confrontation des avis.

LES OBJECTIFS DU PROJET

VILLE DURABLE

- Végétalisation
- Réemploi
- Mobilités douces
- Piétonnisation

VILLE LABORATOIRE

- Expérimentation
- Droit à l'erreur
- Prototypage

VILLE COLLABORATIVE

- Participation citoyenne
- Gestion collaborative
- Urbanisme tactique

VILLE CRÉATIVE

- Arts dans la ville
- Culture
- Occupations temporaires

UrbaFolies

1. Accompagner la politique de piétonisation de la Ville de Paris et favoriser la réappropriation des espaces publics par ses usagers.
2. Préfigurer le réaménagement d'espaces publics parisiens à travers des projets d'urbanisme transitoire et de médiation.
3. Outiller la Ville de Paris et les arrondissements parisiens en vue du déploiement à grande échelle d'une gamme de parklets.
4. Contribuer à l'animation de l'espace public parisien.
5. Offrir des terrains d'expérimentation aux acteurs de l'innovation, créatifs et startups, pour leur permettre d'investir l'espace public et d'y tester de nouvelles solutions.

LE PHASAGE DE L'EXPÉRIMENTATION

Urban Folies a été déployé pour la première fois à Paris en octobre 2018.
Le développement du projet s'est déroulé en 6 grandes étapes :

LE PHASAGE DE L'EXPÉRIMENTATION

1 TRAVAIL PRÉPARATOIRE

2 mois

ÉTUDE D'EXEMPLES À L'INTERNATIONAL

Dédale a recensé et étudié des initiatives internationales similaires au projet Urban Folies : San Francisco, Montréal, Long Beach, Stuttgart ou Sao Paulo, Mexico, Puebla ou Londres... des villes qui ont expérimenté et pour certaines pérennisé un programme de parklets. Ce travail de benchmark nous a permis mieux cerner le concept de parklet et d'identifier les facteurs de réussite des programmes déployés.

IDENTIFICATION DE DESIGNERS ET DE FABRICANTS DE MOBILIER URBAIN

Etape indispensable avant d'amorcer la conception des parklets, Dédale a identifié et contacté des porteurs de projets, designers et fabricants de parklets et de mobilier urbain : ainsi, le Studio One Eleven, initiateur du programme de parklets à Long Beach ou encore John Bela, fondateur du collectif américain REBAR à l'initiative de Park(ing) Day et des premiers parklets à San Francisco.

CADRAGE DES BESOINS AVEC LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Tous les arrondissements parisiens ont été sollicités et invités à manifester leur intérêt vis à vis du projet Urban Folies. Dédale a engagé un échange avec chaque arrondissement ayant répondu à l'appel.

→ Au terme de cette phase, 5 arrondissements pilotes émergent : 2e, 4e,13e,15e et 18e arrondissements.

2 ÉTUDES TECHNIQUES ET RÈGLEMENTAIRES

1 mois

NORMES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES DANS L'ESPACE PUBLIC

Dédale a pu définir les besoins et attentes propres à l'espace public parisien répondant à des caractéristiques spécifiques : dimensions des bandes de stationnements, normes de sécurité, solidarité de mobilier au sol, usages et mésusages, gestion, maintenance et entretien des parklets... Un dialogue a été engagé avec la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris, les Sections Territoriales de Voiries et la Préfecture de Police de Paris.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES PARKLETS

Prenant en compte les contraintes et normes règlementaires applicables à Paris, Dédale a pu établir un profil général des parklets, prenant en compte : des fonctionnalités globales (espace public, ouvert à tous et non privatisable, dispositif démontable en 48h, etc.), un design adaptable (adaptation aux différentes situations urbaines, identité visuelle, etc.) et des caractéristiques techniques (mobilier modulable, à faible coût, dimensions d'une place de parking française, etc.).

COLLABORATIONS AVEC LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Dédale a enfin défini un cadre de collaboration avec les mairies d'arrondissement par le biais d'une convention et d'un cahier des charges de partenariat, permettant de définir le rôle et les responsabilités respectifs de chaque partie prenante dans le cadre de l'expérimentation.

LE PHASAGE DE L'EXPÉRIMENTATION

3 CONCEPTION ET DESIGN

3 mois

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PAR ARRONDISSEMENT

Dédale a mené un diagnostic territorial dans chaque arrondissement disposé à accueillir une expérimentation : acteurs locaux et associations mobilisés dans la vie de l'arrondissement ou du quartier, site d'implantation potentiel, état de la circulation, du stationnement et des espaces publics au sein de l'arrondissement, orientations portées par la mairie d'arrondissement sur les enjeux de voirie et de la circulation, du stationnement et des espaces publics, projets d'aménagement en cours ou à l'étude, ...

DÉFINITION DES FONCTIONNALITÉS ET DES THÉMATIQUES DE CHAQUE PARKLET

Chaque expérimentation devait permettre de tester le concept de parklet sous un angle thématique spécifique, défini en fonction des besoins identifiés pour chaque mairie d'arrondissement : espace microworking et pause déjeuner, mini-jardin urbain, espace de réparation vélo, espace d'atelier et d'expression musicale, outil pour l'organisation de petits événements... Les dominantes thématiques choisies ne sont en aucun cas restrictives et laissent place à des multiples usages complémentaires.

DESIGN, ESTHETIQUE ET SIGNALÉTIQUE DES PARKLETS

Le design des premiers parklets déployés s'est opéré en lien avec un fabricant sélectionné parmi l'ensemble des acteurs contactés lors de la phase préalable d'identification. Des croquis d'intention ont été transmis au fabricant qui a pu les adapter selon ses capacités de fabrication.

APPEL À IDÉES

Parallèlement à la conception des premiers parklets, Dédale a lancé un appel à idées visant à identifier des acteurs du design, des créatifs et des collectifs intervenant sur la conception de mobilier urbain. Cette démarche a permis de faire émerger des premières pistes pour la création de futurs parklets.

4 FABRICATION ET INSTALLATION

2 mois

DEMANDES D'AUTORISATION

Une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire de l'espace public a été déposée pour chaque emplacement.

REPÉRAGE ET VENTOUSAGE

Avec l'appui de son directeur technique et en lien avec les mairies d'arrondissement, Dédale a réalisé un travail de repérage en amont de l'installation et a assuré la réservation des places de stationnement concernées.

FABRICATION

Les pièces composant les différents parklets ont été fabriquées sur une période de 5 semaines et acheminées sur place par un transporteur.

MONTAGE ET INSTALLATION

Le montage des parklets a été assuré par une équipe de trois techniciens et d'un directeur technique. Chaque installation s'est étendue entre une demie journée et une journée.

LE PHASAGE DE L'EXPÉRIMENTATION

5 TESTS ET RETOURS D'USAGES

6 mois

ANIMATION DES PARKLETS ET TESTS D'USAGES

Dédale a mis en œuvre des ateliers participatifs, des événements de quartier, des rencontres et des débats citoyens afin d'animer la vie des parklets et de tester différents types d'usages. Les usagers, riverains et acteurs locaux ont été invités à participer à des actions ouvertes à tous et gratuites.

OBSERVATIONS ET RETOURS D'USAGES

Des sessions d'observation et d'analyse ont été menées sur le temps long durant tout le déploiement des parklets : différentes méthodes d'analyse (observations, tracking, micro-trottoir...) ont permis de retracer la vie des parklets à travers le temps ainsi que d'évaluer l'adaptation de chaque dispositif et l'appropriation faite par les usagers.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des observations a été consigné puis synthétisé (cf partie 2 de ce cahier d'expérimentation). Le bilan qu'elles ont permis d'établir sert de base à la formulation de recommandation pour le déploiement de prochains parklets à Paris et en France (Cf partie 3 de ce cahier d'expérimentation).

6 DIFFUSION ET DISSÉMINATION

DÉBAT PARTICIPATIF DANS L'ESPACE PUBLIC

Dans le cadre du projet Urban Folies, Dédale a organisé un débat participatif dans l'espace public qui a réuni citoyens, politiques, experts, créatifs, chercheurs ... autour d'une question : Mobiliers urbains créatifs, parklets, dispositifs mobiles... quels outils et infrastructures pour investir et animer l'espace public de demain ?

SITE INTERNET

Dès les premières étapes du projet, Dédale a créé un site internet dédié au projet Urban Folies qui continue à être alimenté en contenus et sert de relai de communication et de médiation autour de la démarche parklets.

COMMUNICATION ET DEPLOIEMENT

Tout au long du projet et à son terme, Dédale a assuré une communication autour du projet dans le but de sensibiliser les acteurs de la ville aux enjeux d'aménagement de parklets pour des espaces publics plus créatifs et partagés. Le projet Urban Folies arrive désormais dans une phase de transition en vue du déploiement de nouveaux parklets à Paris et en France.

ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJETS

Dédale s'est investi dans l'accompagnement de porteurs de projets privés et publics dans leur projets de mobilier urbain, mettant notamment à leur disposition une base de ressources et une boite à outils dédiées.

LES DIFFÉRENTES VOCATIONS D'UN PARKLET

Le concept de Parklet vient répondre à différentes vocations possibles, articulées à différentes temporalités :

PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ESPACE PUBLIC

PRÉFIGURATION ET TESTS D'USAGES

ANIMATION ET VIE DU QUARTIER AU QUOTIDIEN

Accompagnement d'une zone urbaine en transition

Le parklet constitue un outil de médiation en articulation avec une démarche d'aménagement ou de piétonisation.

Démarche participative et adaptation aux usages

Le parklet est un outil d'expérimentation et d'urbanisme tactique qui permet d'adapter le mobilier urbain aux besoins du quartier et de favoriser son appropriation (ateliers, actions participatives, etc.)

Laboratoire et vitrine de l'espace public de demain

Le parklet offre un lieu d'expérimentation pour tester les nouveaux usages de l'espace public en lien avec l'écosystème créatif de la ville de demain (Incubateurs, Fablabs, Designers, etc.). Il joue le rôle d'une base de test de nouvelles solutions pour l'espace public (aménagements et mobiliers urbains, applications numériques, solutions technologiques, etc.).

Outil d'animation pour le quartier

Le parklet est un lieu au statut particulier qui ménage un espace d'agrément et repose sur un programme d'animations et d'activités, en lien avec les acteurs locaux.

RÉPONDRE AU CONTEXTE DU COVID-19

Les parklets offrent des solutions pertinentes pour répondre au contexte du Covid-19 et aux mesures liées au déconfinement. Ils peuvent notamment remplir les missions suivantes :

- Espaces de réserve en appui des dispositifs sanitaires (lieux de test en extérieur ou d'attente devant les laboratoires)
- Lieux supports pour favoriser les nouvelles mobilités (réparation – stationnement vélo)
- Extensions d'établissements en application des mesures de distanciation sociale (établissements publics, scolaires, cafés, restaurants, etc.)

LES PARKLETS

2E ARRONDISSEMENT

Microworking et terrasse publique

4, rue de la Bourse,
75002

Le parklet est aménagé pour accueillir les salariés du quartier durant leur pause déjeuner, des travailleurs nomades, des passants, des touristes et promeneurs à la recherche d'un espace où s'asseoir, ...

18E ARRONDISSEMENT

Culture musicale et animation de quartier

6, rue André Messager,
75018

Le parklet propose un nouvel espace convivial aux habitants et aux associations locales. Il s'inscrit dans un quartier marqué par les cultures musicales et permettra ainsi d'accueillir une expérimentation autour d'infrastructures pour l'information, la pratique et la diffusion musicale et radiophonique. Il accompagne la démarche de transformation de la placette Emile-Blémont conduite par la Mairie.

LES PARKLETS

4E ARRONDISSEMENT

Terrasse végétale et nature en ville

4, rue de l'Hôtel Saint-Paul,
75004

Le parklet est aménagé pour offrir un nouvel espace végétalisé au sein du quartier, pour accueillir des passants et promeneurs à la recherche d'un espace où s'assoir, pour organiser des ateliers et animations autour du jardinage, pour offrir un nouvel espace convivial aux habitants du quartier... Il accompagne la démarche de piétonisation du quartier engagée par la Mairie du 4e arrondissement.

15E ARRONDISSEMENT

Ateliers et autoréparation de vélo

24, rue des Quatre Frères Peignot,
75015

Le parklet est équipé d'une pompe pour l'auto-réparation de vélo. Sa configuration permet d'accueillir des ateliers organisés par les acteurs et associations du quartier. Il est animé par la Régie de quartier Vaugirard et accueille des ateliers de réparation de Vélo de l'association Mon Vélo En Seine tous les mercredis soirs.

LES PARKLETS

13E ARRONDISSEMENT

Événements dans l'espace public et débats participatifs

127 rue du Chevaleret,
75013 Paris

Le parklet est aménagé pour accueillir de petits événements (ou s'agréger à des événements de plus grande envergure) dans l'espace public. Il offre une mini-scène dans l'espace public permettant d'accueillir des débats, des ateliers ou des interventions artistiques (petits spectacles, expositions...). Il permet également le déploiement d'une scénographie originale et conviviale autour du Parklet pour investir l'espace public.

Ce parklet a été implanté pour la première fois dans le cadre de la semaine de la mobilité et du PARK(ing) DAY.

2 RETOURS D'EXPÉRIENCE ET OBSERVATIONS

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

MÉTHODE D'ANALYSE

A partir de l'installation des parklets et sur une période de six mois, Dédale a mené des sessions d'observation et d'analyse sur site qui ont permis de dresser le bilan de l'expérimentation en matière de retours d'usages.

Observation participante

La première méthode d'analyse est celle de l'observation directe et participante. Elle s'est traduite de différentes manières : analyse des flux et des cheminements piétons, fréquence d'utilisation du parklet, profil des utilisateurs, utilisations faites du parklet, durée de fréquentation, etc.

Retour usagers

L'un des enjeux du suivi était de récolter les avis des utilisateur.trice.s des parklets. À partir d'une grille de questionnaire, nous les avons interrogés sur différents aspects : leur fréquence d'utilisation, leurs usages du parklet, leur connaissance du concept de parklet, leur perception de la démarche, leurs idées d'amélioration, etc.

Analyse de données

A partir de l'ensemble de ces données récoltées, nous avons élaboré des critères d'analyse afin de dresser le profil de chaque expérimentation et de mettre en lumière les points forts et les pistes d'amélioration.

MÉTHODE D'ANALYSE

Arpentage du quartier

Analyse de l'environnement dans lequel s'insère le parklet : principaux lieux de passage, pics d'affluence, etc.

Questionnaires

Questionnaires et entretiens semi-directifs avec l'usager pour comprendre sa connaissance du parklet et son appropriation.

Tracking

Suivi attentif d'un usager et analyse de son parcours : les modalités de son approche vers le parklet, son appropriation du parklet, les raisons de sa venue, etc.

"Bonjour ! Vous auriez 2 minutes pour répondre à quelques questions ?"

Entretiens avec les acteurs locaux

Collecte de témoignages des acteurs locaux, commerçants, associations et des services municipaux implantés à proximité ou étant en contact direct avec le parklet

Observations sur site

Observations de manière complémentaire au tracking. Il ne s'agit plus de suivre l'usager mais d'observer de manière statique son utilisation du parklet, l'ensemble des gestes effectués, etc.

MÉTHODE D'ANALYSE

L'analyse de chaque expérimentation s'est intéressée à différents paramètres :

Fonctionnalité

Le Parklet répond à un **besoin** des habitant.e.s, de manière claire et efficiente. Cela signifie que les habitants sont, d'une part, capables **d'identifier** sa fonction et d'autre part, **d'apprendre** à l'utiliser par eux-mêmes. Le parklet peut par exemple proposer une borne de réparation vélo en libre accès, un espace de microworking, de détente...

Dynamique sociale

En tant qu'espace public, le parklet est capable de générer des **interactions sociales** en son sein, qu'elles soient informelles au travers de discussions ou formalisées par des événements et des **médiateurs culturels**.

Design

Un design **en cohérence avec** son quartier d'implantation et **agréable** au regard est une condition nécessaire à l'acceptation du Parklet par les habitants. Le parklet **s'intègre** dans le paysage urbain, il est un espace où l'on a envie de passer du temps.

Agencement

La disposition du mobilier urbain est le **ciment** des trois autres critères et assure la réussite du Parklet. Pour qu'il exprime pleinement sa fonctionnalité et sa dynamique sociale tout en restant esthétique, il est indispensable d'assurer **un aménagement adapté et accueillant.**

Ces paramètres sont complémentaires et fonctionnent en synergie

2 RETOURS D'EXPÉRIENCE ET OBSERVATIONS

PARKLET 2E ARRONDISSEMENT

4, rue de la Bourse, 75002

1. LE PARKLET

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usages

2e

Urban Folies
MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ
Urban Folies, expérimentation de mobilier urbain !
ET SI UNE PLACE DE PARKING LAISSAIT PLACE À...
... Un jardin partagé, une conciergerie de quartier, un espace de lecture, une terrasse publique, un espace de rencontres et de débats citoyens ...
A travers le projet Urban Folies, Dédale expérimente et déploie un nouveau mobilier urbain pour aménager la rue de demain, plus verte, plus durable, plus participative et plus créative.
Prolongement du trottoir et de l'espace public, les bandes de stationnement offrent des potentialités d'aménagement encore inexplorées. Urban Folies propose de transformer des places de parking en laboratoires urbains : les riverains, salariés du quartier, usagers, sont invités à venir tester de nouveaux mobiliers urbains, inspirés du concept de «parklet».
QUI MET EN ŒUVRE LE PROJET ?
dedale
UN PARKLET, QU'EST-CE QUE C'EST ?
UNE INSTALLATION TEMPORAIRE AU 4 RUE DE LA BOURSE
Dédale installe un parklet pour quelques mois au 4 rue de la Bourse. Le parklet est aménagé pour accueillir les salariés du quartier durant leur pause déjeuner, des travailleurs nomades, des passants et promeneurs à la recherche d'un espace où s'assoir, les habitants du quartier ... Durant toute la période d'expérimentation, Dédale sera régulièrement présent sur place pour observer et questionner les usages du parklet. Les retours d'usages récoltés permettront à terme de formuler des recommandations pour l'aménagement de prochains parklets à Paris.

TRADER'S
TRADER'S

Parklet du 2e arrondissement

Microworking et terrasse publique

4, rue de la Bourse,
75002 Paris

Microworking et terrasse publique

Le quartier de la Bourse est un secteur à forte composante tertiaire. Marqué par les flux de salariés qui traversent le quartier aux horaires de travail, il connait une forte affluence le midi et le soir à partir de 18h. La rue de la Bourse bénéficie d'une bonne accessibilité à Paris : elle est directement reliée à la place de la Bourse et desservie par la ligne 3 du métro.

Compte-tenu de la vocation dominante du quartier, le parklet a été aménagé pour accueillir les salariés durant leur pause déjeuner, les habitants du quartier, des travailleurs nomades, des passants, des touristes et promeneurs à la recherche d'un espace où s'assoir. Il offre un espace de détente végétalisé où s'arrêter pour discuter, échanger ou travailler.

Photo : Dédale

*La place doit son nom au **Palais de la Bourse**, réalisé par l'architecte Alexandre-Théodore Brongniart et dont la construction s'est achevée en 1825.*

La vocation dominante du quartier

Le quartier est caractérisé par une implantation particulièrement dense d'entreprises et compte un grand nombre de salariés la journée. Le palais Brongniart attire également une population de touristes le weekend.

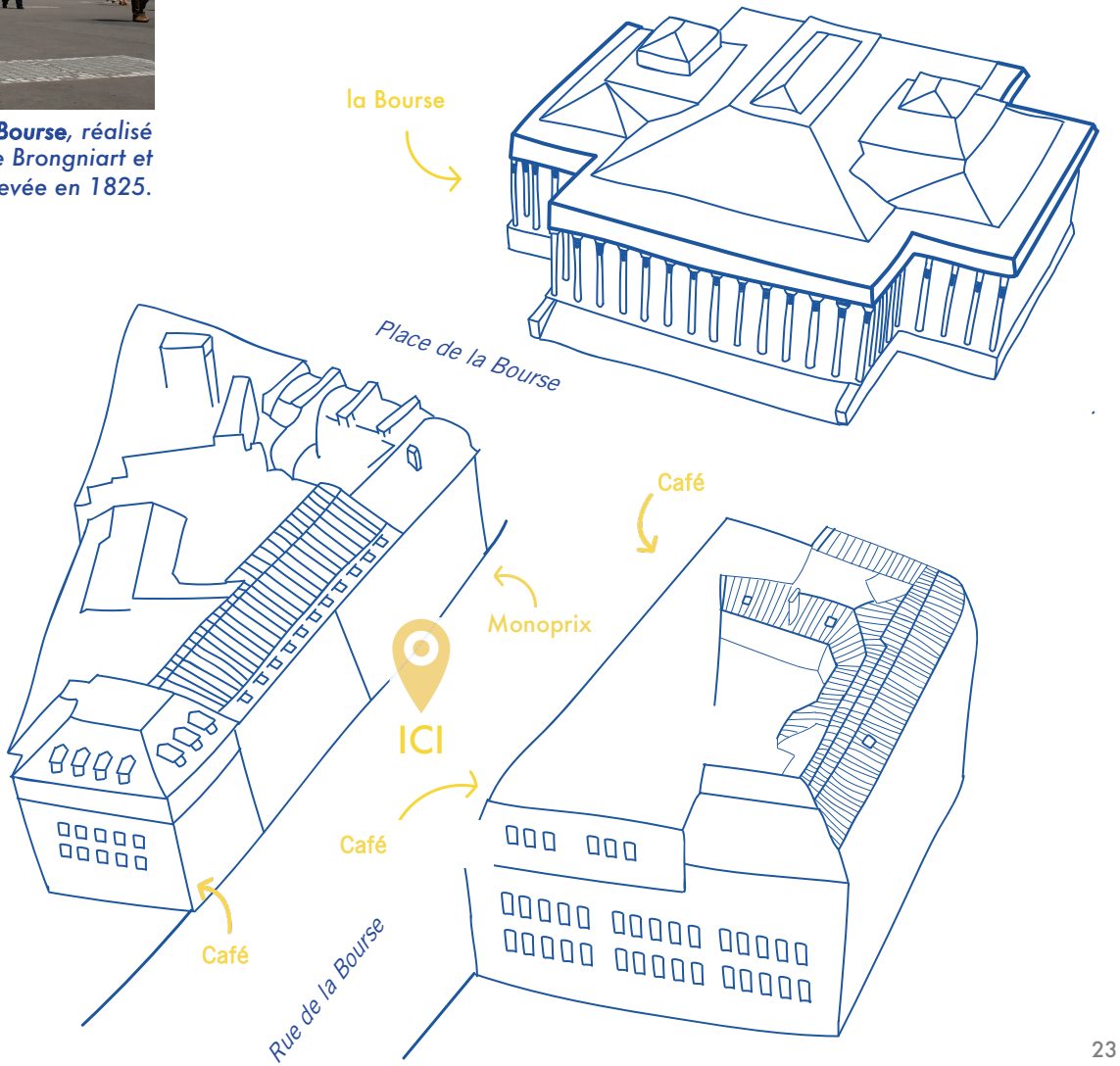

Les usages de la rue de la Bourse

Commerces
Selon nos observations, environ un tiers des passants est attiré par le supermarché, les restaurants et les cafés de la rue

Circulation
La rue de la Bourse est principalement utilisée comme axe de passage vers la rue Richelieu, la rue des Colonnes ou encore la place de la Bourse.

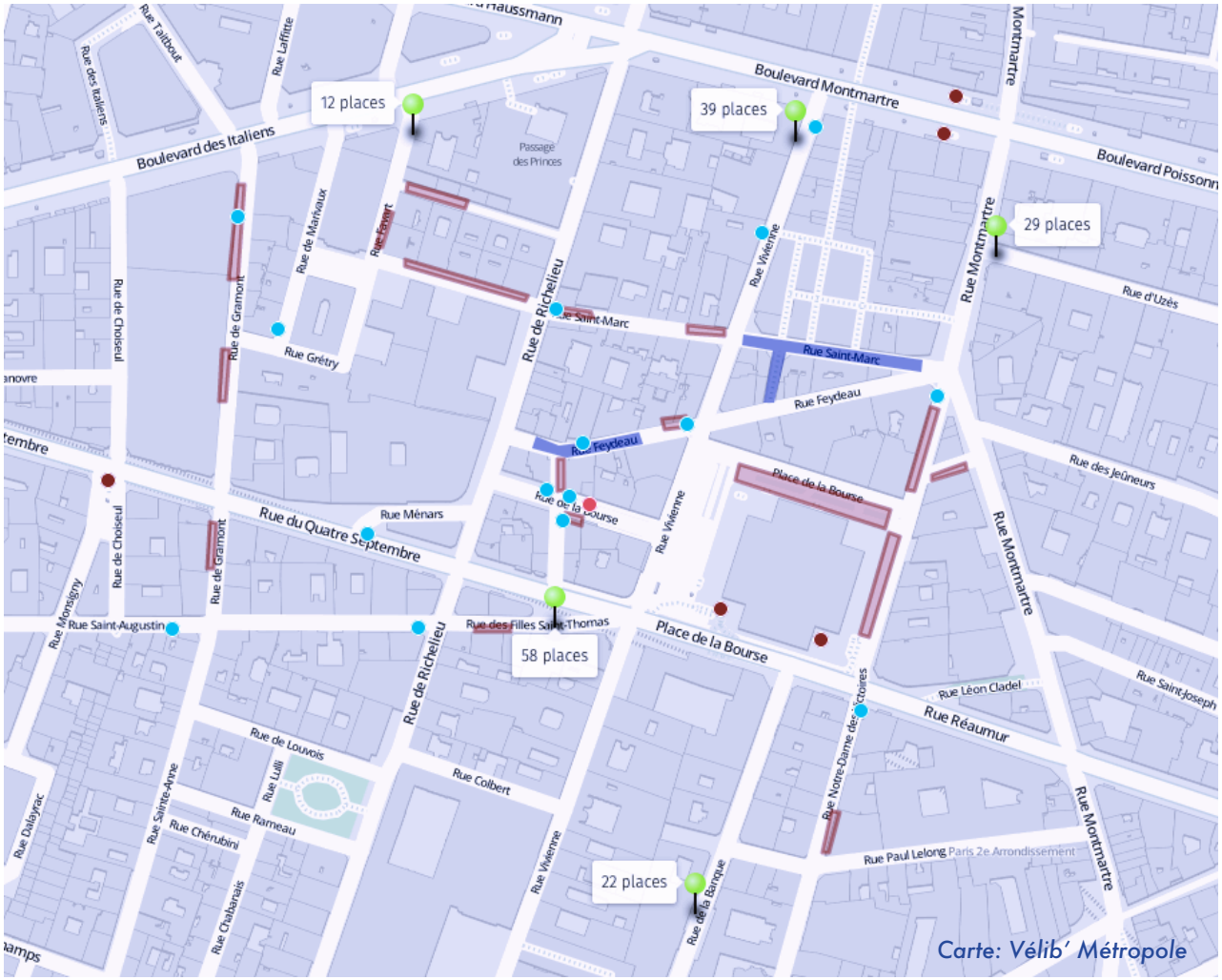

Carte: Vélib' Métropole

Equipements en mobilité (vélo, métro, deux roues)

À proximité des arrêts de métro Bourse (ligne 3), la rue de la Bourse bénéficie d'une accessibilité renforcée par différents équipements liés aux mobilités. Pour accueillir les nombreux salariés qui se rendent au travail en vélo ou à scooter, de nombreuses places de parkings et arceaux à vélo ont été aménagés dans la rue et aux alentours. L'accessibilité vélo est renforcée par des bornes Vélib', dont celle de la rue des Filles Saint-Thomas, dotée de 58 places. Le parklet s'inscrit donc au sein d'un espace intermédiaire, où les places de stationnement sont plus peuplées de scooters que de voitures, et où les vélos occupent une place importante.

2. LES ÉTAPES DE L'EXPÉRIMENTATION

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usages

Juillet 2019 : Installation

L'installation du parklet nécessite la main d'œuvre de trois constructeurs, qui le mettent en place en l'espace d'une matinée... et ce malgré la canicule !

Photo: Dédale

09h30 — Livraison des modules du parklet au 4 rue de la Bourse

10h30 — Début du montage : installation et fixation du plancher

11h30 — Fixation des derniers modules et mise en service du parklet

Août 2019 : Médiation et ateliers sur la parklet

Dédale a organisé des temps de médiation sur le parklet afin de présenter le parklet aux habitants, usagers et salariés du quartier et de les sensibiliser aux enjeux de son installation.

Photo: Ville de Paris

Août 2019 : Végétalisation

Le parklet a été végétalisé avec en collaboration avec Vergers Urbains (plantation) et de BacSac (jardinière)

Photo: Dédale

Septembre 2019 : Inauguration

Après avoir été végétalisé, le parklet a été inauguré officiellement le 5 septembre 2019.

insta_dedale Cet après-midi, nous avons inauguré le parklet de la rue de la Bourse ! 🎉🥂 En présence de Monsieur le Maire du 2e arr. Jacques Boutault - Christophe Nadjoski adjoint à la maire de Paris chargé des transports, voirie et espace public - Jean-Paul Maurel, conseiller d'arrondissement, délégué en charge des projets et des relations avec les services - Pauline Véron, adjointe à la maire de Paris chargée de la démocratie locale et participation citoyenne, vie associative et jeunesse
#parklet #parkingday #paris #inauguration

28 sem

23 J'aime

5 SEPTEMBRE 2019

Connectez-vous pour aimer ou commenter.

3. OBSERVATIONS ET RETOURS D'USAGE

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

Les retours positifs

Les retours négatifs

→ Méthode

Les occurrences sont basées sur les données des questionnaires diffusés auprès des usagers du parklet, plus précisément des questions les interrogeant sur les points forts et les points faibles de l'installation.

NB : Résultats obtenus sur la base de questionnaires diffusés auprès de 50 usagers

Quel mode de transport jusqu'au parklet ?

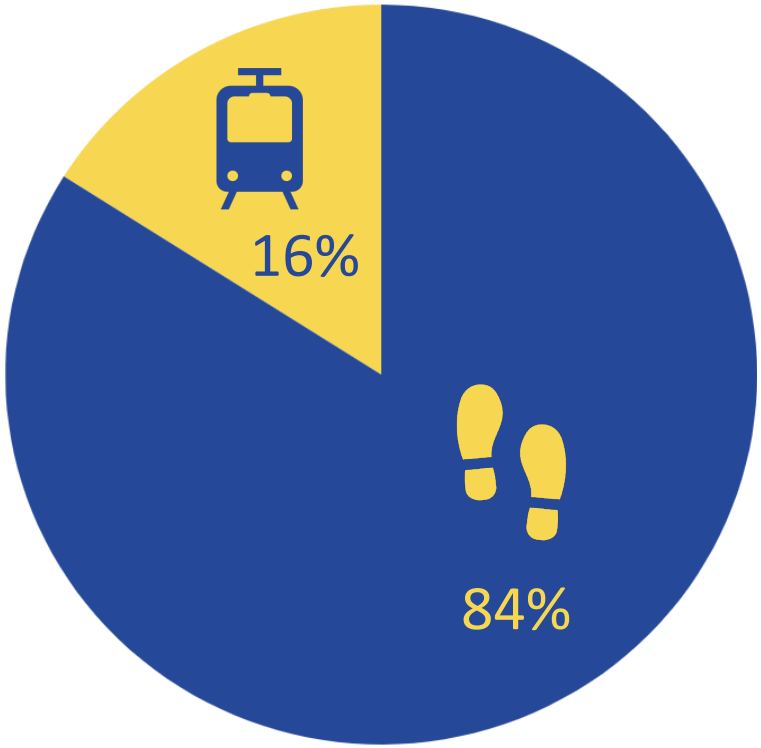

Âge des usagers

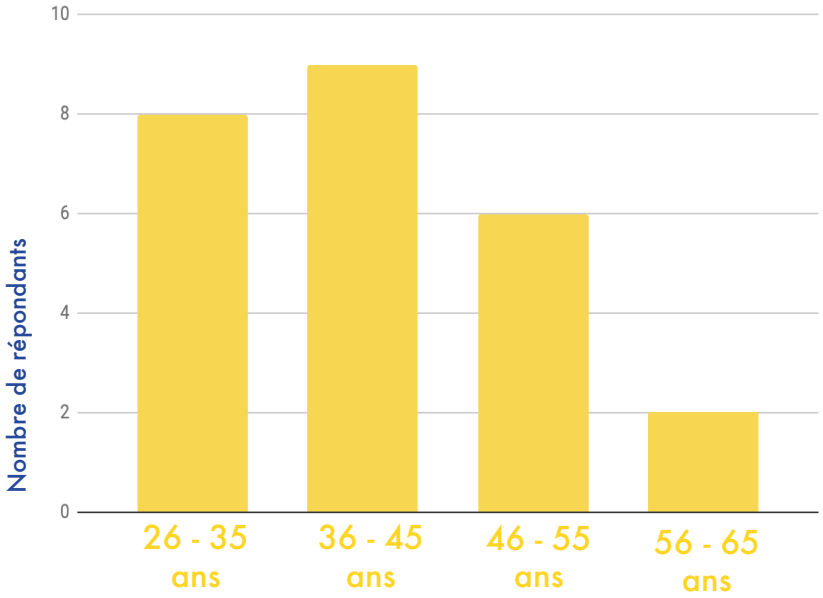

Temps moyen

Temps moyen pour se rendre au parklet

8 MIN 30

Temps moyen passé sur le parklet

14 MIN

NB : Résultats obtenus sur la base de questionnaires diffusés auprès de 50 usagers

Ils viennent dans le quartier pour…

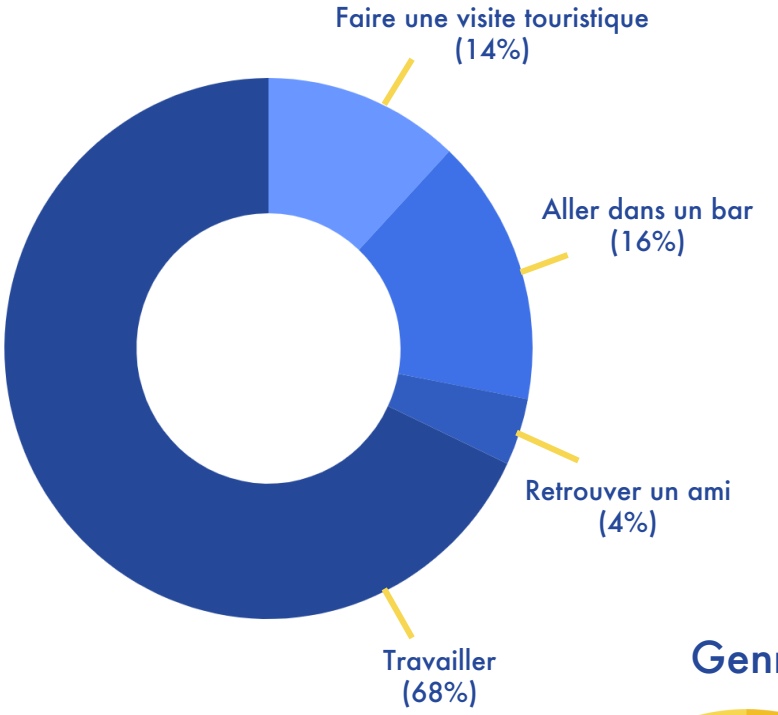

Dans quel quartier habitent-ils ?

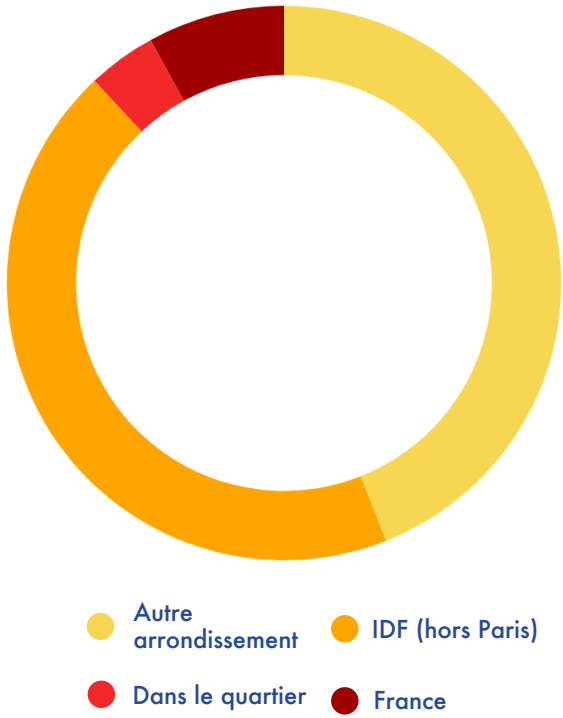

Genre

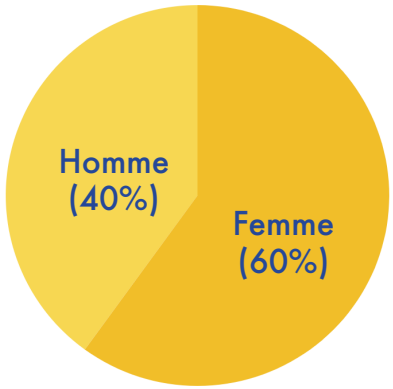

→ Sensibilisation au parklet

Sur l'ensemble des répondants, aucun n'avait entendu parler du concept de parklet avant d'avoir échangé avec nous.

NB : Résultats obtenus sur la base de questionnaires diffusés auprès de 50 usagers

Moment de la journée

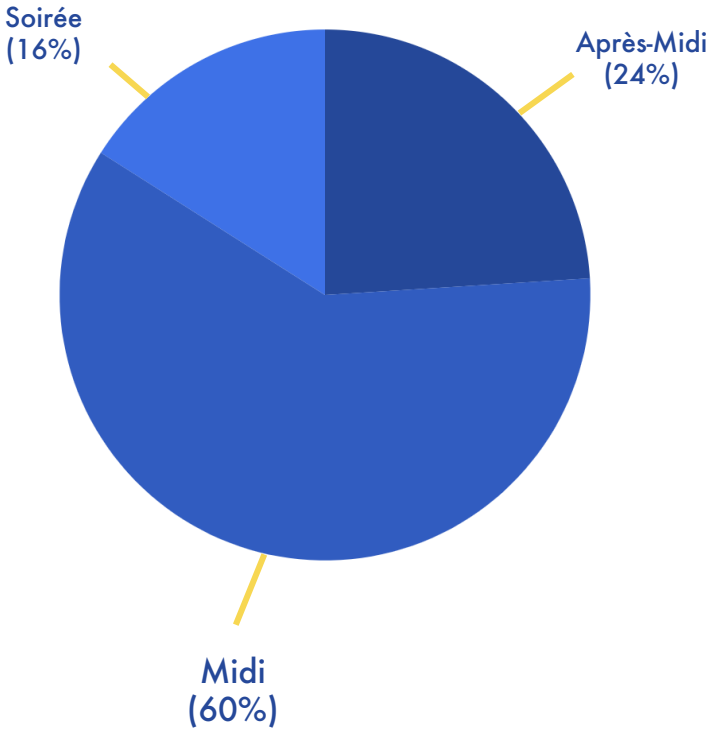

Quels usages ?

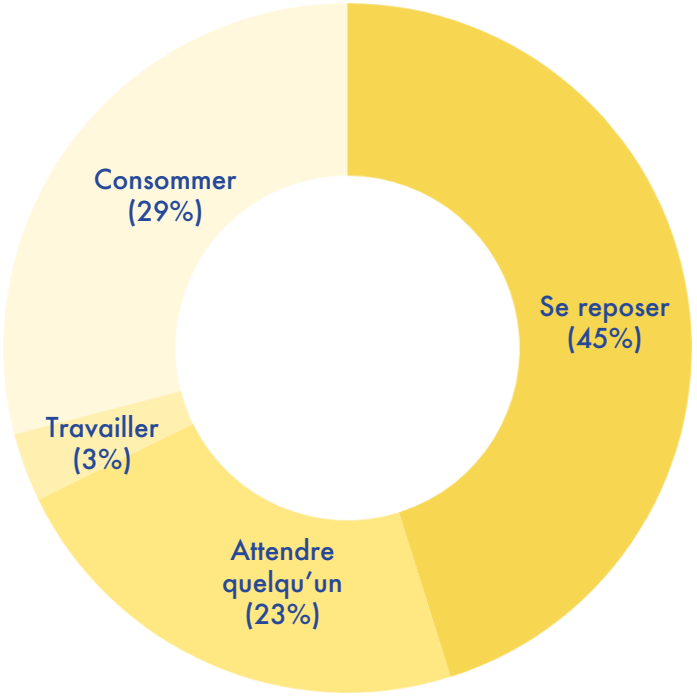

→ Usage dominant

Le parklet est majoritairement utilisé lors de la pause du déjeuner, ce qui influe sur l'utilisation effective qu'en ont les usagers. Il est majoritairement utilisé pour se reposer (45%) ou pour consommer (29%).

NB : Résultats obtenus sur la base de questionnaires diffusés auprès de 50 usagers

Expérience d'utilisateur

PRÉNOM(S)
Sophie et Sonia

ÂGE
La trentaine

PROFESSION
Salariées chez L'OBS

MOYEN DE LOCOMOTION
Piéton

UTILISATION DU PARKLET

Elles trouvent toutes deux que le parklet est un équipement très approprié pour le quartier. Elles l'utilisent pour déjeuner et se détendre avant de retourner travailler.

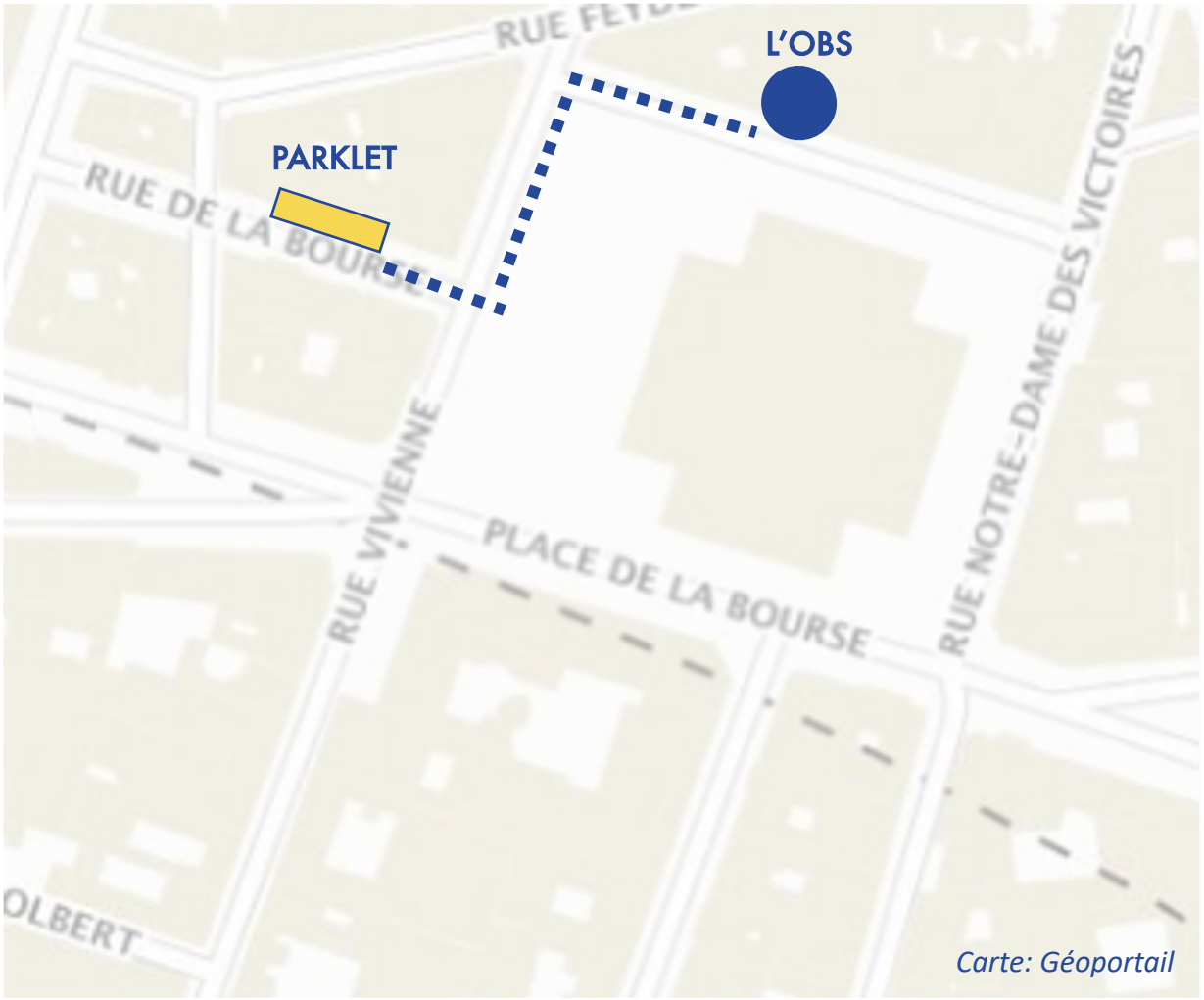

Carte: Géoportail

Expérience d'utilisateur

PRÉNOM(S)
David

PROFESSION
Sans emploi

MOYEN DE LOCOMOTION
Piéton

UTILISATION DU PARKLET

Sans domicile fixe, David vit dans le quartier depuis de nombreuses années. La journée, il s'installe fréquemment devant le Monoprix. Il a l'habitude de passer la nuit sous les colonnades de la rue de Richelieu. Il nous confie avoir pu dormir sur la chaise longue du parklet à de nombreuses reprises lorsque le climat le permettait. Il a pris soin du parklet dès son installation et prend l'initiative d'arroser les plantes régulièrement.

Carte: Géoportail

Expérience d'utilisateur

2e

PROFESSION

Deux employés du café le Vaudeville

MOYEN DE LOCOMOTION

Piétons

UTILISATION DU PARKLET

Les employés du Vaudeville, situé à l'angle de la rue de la Bourse et de la rue Vivienne, ont pris l'habitude de prendre leur pause cigarette sur le Parklet

Carte: Géoportail

Expérience d'utilisateur

PRÉNOM(S)
Roger

ÂGE
55 ans

PROFESSION
Salarié au sein de l'entreprise SIX

MOYEN DE LOCOMOTION
Piéton

UTILISATION DU PARKLET
Il utilise le parklet plusieurs fois par jour pour une durée de 5 à 10 minutes, seul ou accompagné de collègues, pour sa pause café, cigarette ou simplement s'asseoir au soleil.

Carte: Géoportail

Expérience d'utilisateur

2e

PRÉNOM(S)
Pierre

ÂGE
50 ans

PROFESSION
En recherche d'emploi

MOYEN DE LOCOMOTION
Piéton

UTILISATION DU PARKLET
De passage dans le quartier pour un entretien d'embauche, il se relaxe avant l'entretien en fumant sa cigarette sur le parklet. Satisfait de l'installation, il espère pouvoir y revenir si son entretien se solde par une réponse positive.

Carte: Géoportail

Les apports du Parklet pour le quartier

L'expérimentation d'un parklet au 4 rue de la Bourse s'est révélée très positive pour le quartier.

2 RETOURS D'EXPÉRIENCE ET OBSERVATIONS

PARKLET 4E ARRONDISSEMENT

4, rue de l'Hôtel Saint-Paul, 75004

1. LE PARKLET

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

Parklet du 4e arrondissement

Terrasse végétale et nature en ville

4, rue de l'Hôtel
Saint Paul, 75004

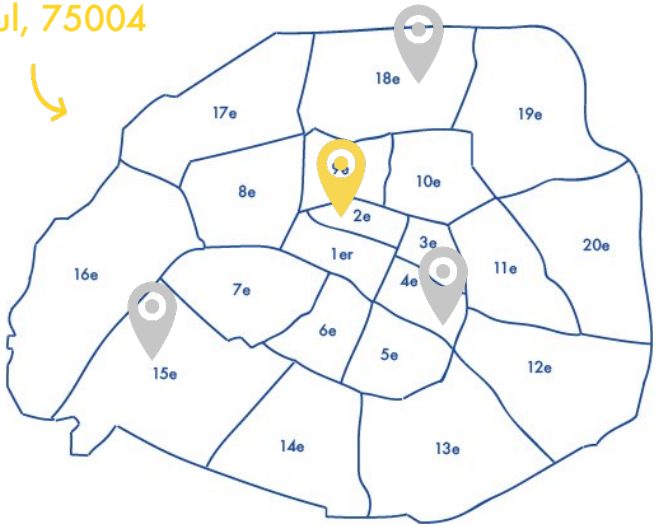

Implanté en plein cœur du marais, le parklet est aménagé pour offrir un nouvel espace végétalisé au sein du quartier, pour accueillir des passants et promeneurs à la recherche d'un espace où s'assoir, pour organiser des ateliers et animations autour du jardinage, pour offrir un nouvel espace convivial aux habitants du quartier...

Il a été végétalisé en partenariat avec Vergers Urbains et Bac Sac.

L'implantation du parklet

À deux pas de la station de métro **Saint-Paul**, le parklet se situe dans un **quartier résidentiel**, à dominante familiale. Il s'inscrit dans un **environnement fortement piétonnisé**, marqué par la présence de « zones 30 » et de rues piétonnes.

En proposant d'expérimenter une alternative aux places de stationnement, le parklet contribue à **pacifier le quartier** et s'inscrit ainsi dans la politique de piétonisation amorcée par la mairie d'arrondissement.

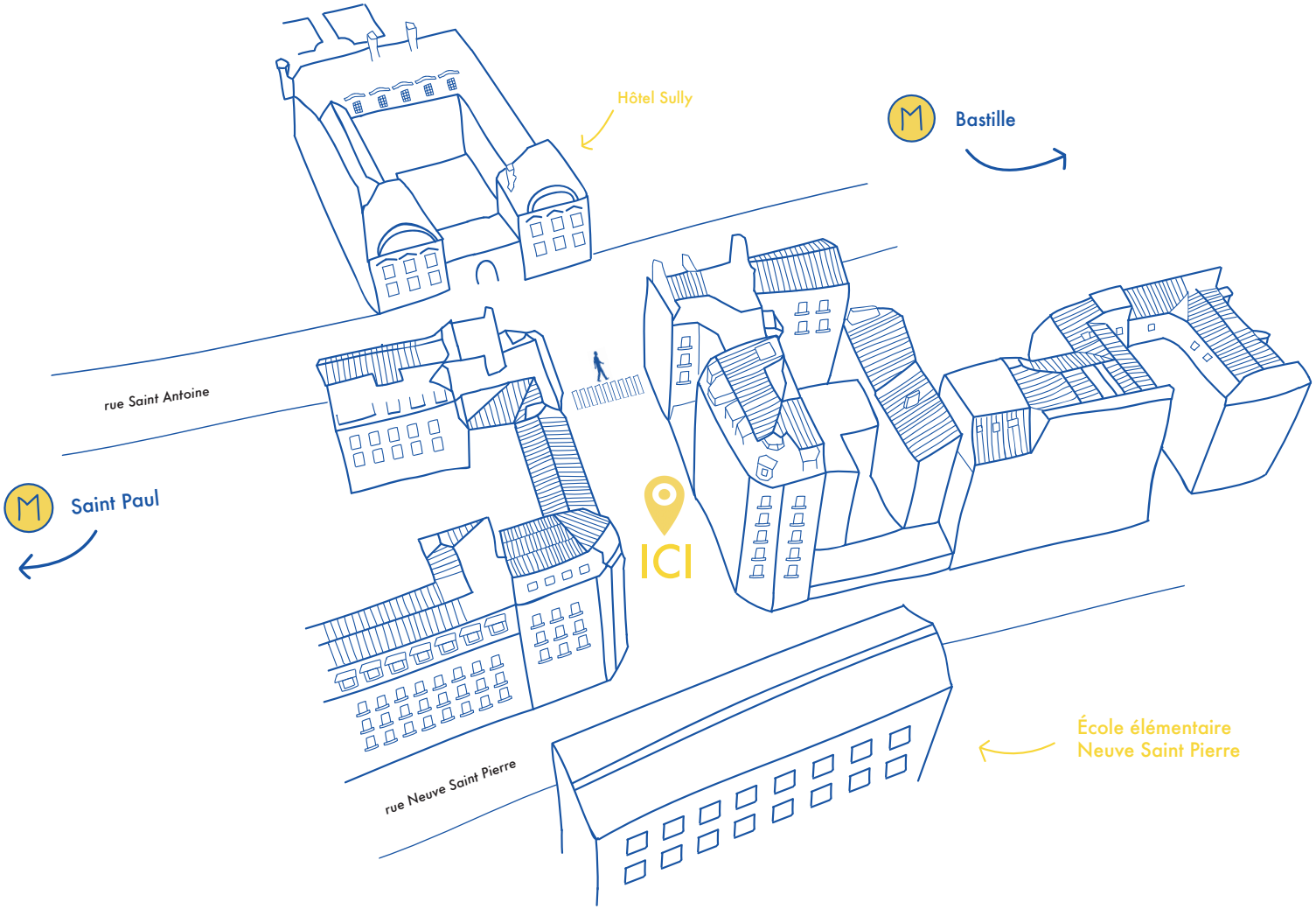

2. LES ÉTAPES DE L'EXPÉRIMENTATION

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

4 septembre 2019 : montage

En 3 heures, une équipe de trois constructeurs et d'un directeur technique monte, assemble et fixe le mobilier.

5 septembre 2019 : végétalisation

La composition paysagère du parklet a été réalisée en collaboration avec BacSac. L'équipe de Vergers Urbains s'est ensuite occupée de la plantation.

6 septembre 2019 : inauguration

Le parklet a été inauguré le 6 septembre 2019 en présence d'Ariel Weil, Maire du 4e arrondissement, de Pauline Véron, Adjointe - Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative et jeunesse de la Ville de Paris, et des acteurs locaux.

3. OBSERVATIONS ET RETOURS D'USAGE

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

Pistes d'amélioration suggérées par les usagers

« Dommage qu'il n'y ait pas de table. Je suggère de rajouter des guéridons à côté des bancs, pour pouvoir poser sa canette ou son café. »

« Le rouge est un peu aggressif. Pourquoi ne pas le remplacer par une couleur plus sobre comme le marron ou le beige ? »

« Pour éviter que les plantes soient arrachées, il faudrait planter des plumeaux, idéalement dans des bacs en forme de pyramide. C'est une plante avec des racines profondes et dont les feuilles sont coupantes : de quoi en décourager plus d'un ! »

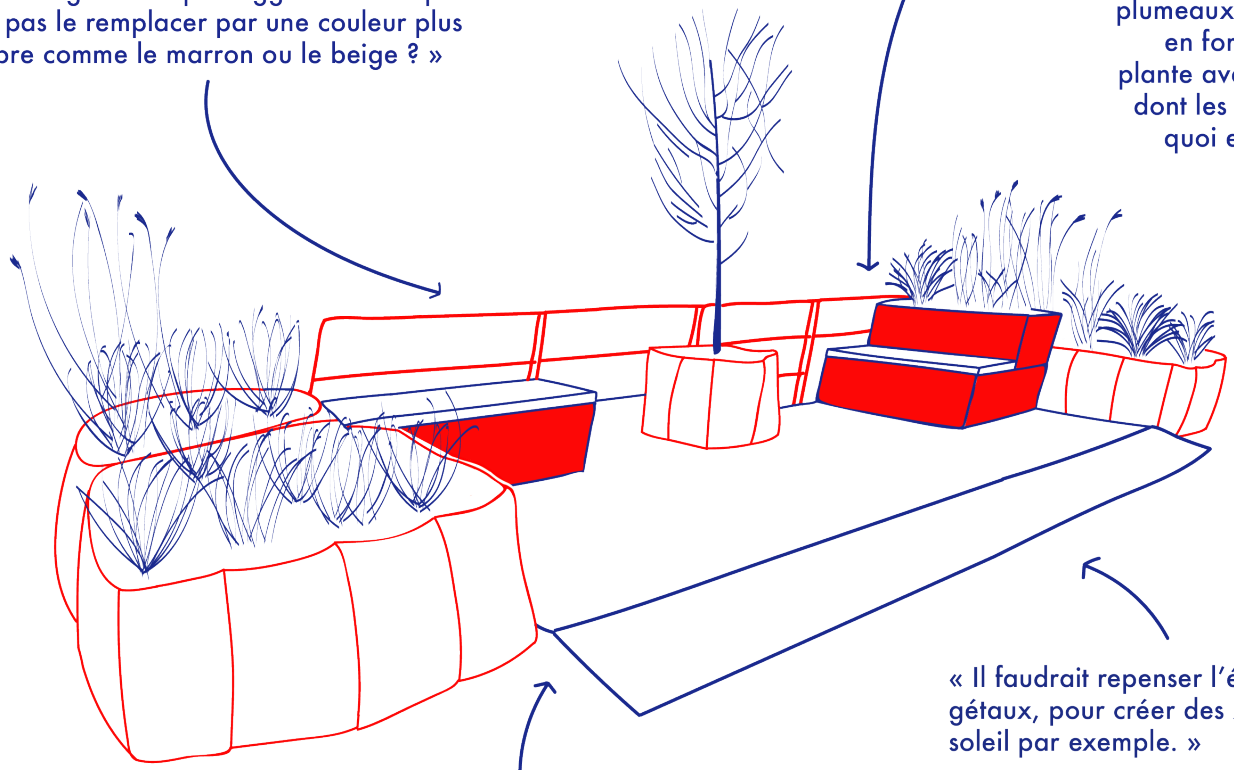

« Il faudrait repenser l'équilibre mobilier/végétaux, pour créer des zones protégées du soleil par exemple. »

« J'aimerais bien que les assises soient installées face à face. C'est plus convivial ! »

Témoignage de commerçant

Le Primeur du Marais

Le premier commerçant que nous avons rencontré travaille au Primeur du Marais. Ce commerce de proximité se situe à l'angle de la rue Saint Antoine, au 61. Lorsque l'on fait face au parklet, c'est le premier magasin sur la gauche.

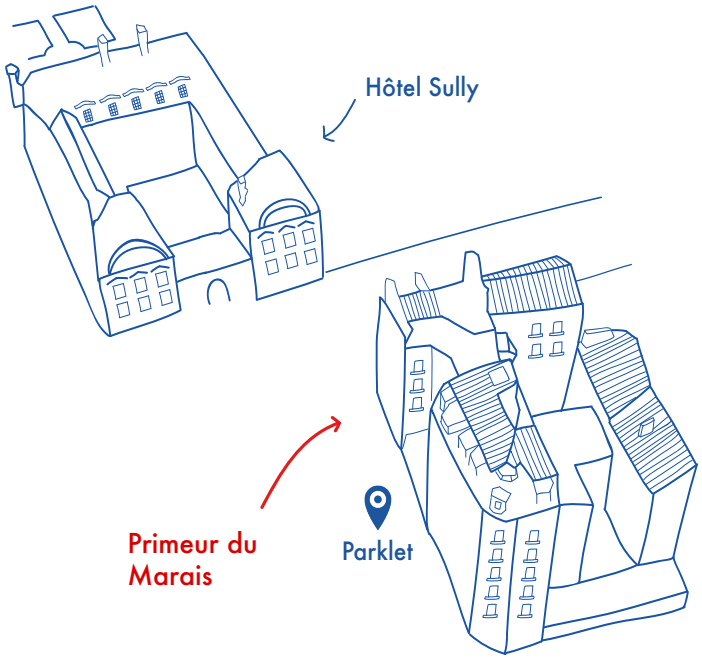

Primeur

Franchement, je trouve que le parklet est assez utilisé. Les gens des bureaux alentours viennent y déjeuner. Il y a parfois aussi des enfants qui viennent s'y asseoir après l'école.

Mais le parklet est dépendant du temps. Avec l'hiver, il y a forcément moins de monde.

Certains clients trouvent le parklet moche, ne comprennent pas son intérêt et ce qu'il fait là. D'autres apprécient l'initiative, mais trouvent le parklet trop petit, pas abouti. Ils disent que c'est un lieu "bizarre". Aussi, ils préfèreraient voir des "vraies fleurs".

Témoignage de commerçant

Salariée du Monoprix

Nous avons échangé avec une salariée du Monoprix, situé juste en face du parklet, durant sa pause.

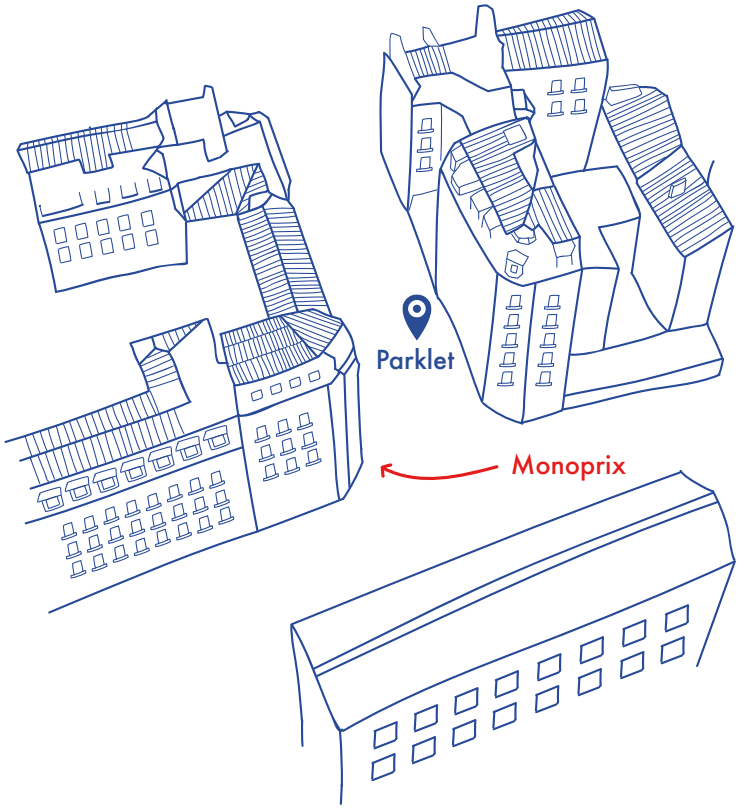

Employée du Monoprix

Il n'y a pas grand monde sur le parklet. Je vois une ou deux personnes s'y asseoir de temps en temps.

Nous ne déjeunons pas tellement sur le parklet parce que nous avons déjà une salle prévue à cet effet dans le magasin. Pendant nos pauses, nous préférons plutôt rester devant le Monoprix, parce que celles-ci sont très courtes. Cependant, je trouve que c'est une bonne initiative, qui change des voitures garées dans la rue.

Témoignage de commerçant

Patron du Molto Bene

Le Molto Bene est un café – pizzeria situé au 2 rue de l'Hôtel-Saint-Paul, juste à droite du parklet.

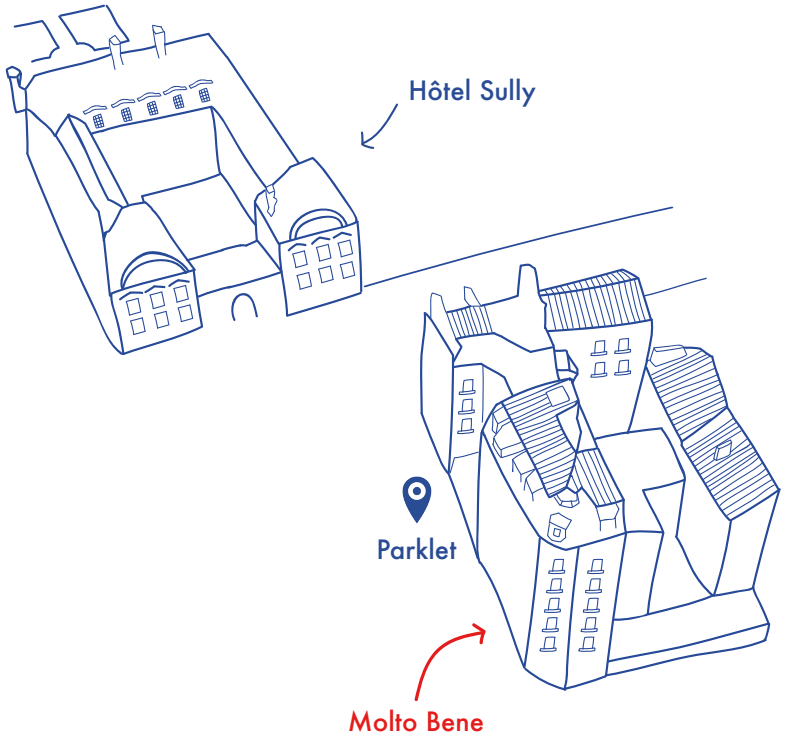

Je trouve ça bien pour mon commerce ! Mes clients ont une vue sur le parklet plutôt que sur les voitures garées lorsqu'ils sont en terrasse, ce qui est nettement plus agréable.

Vandalisme et dégradations

Le parklet a subi des actes de vandalisme organisés et répétés. D'autres dégradations ont été signalées telles que des détritus de nourriture, des canettes au sol, des tâches sur le plancher.

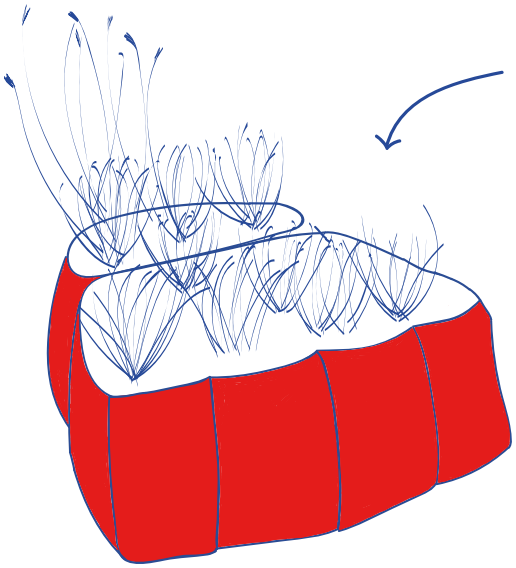

4 BACSACS ont été éventrés au cutter

Témoignage d'un commerçant de la rue

"Lorsque que j'arrive le matin, je vois souvent des plantes au sol. Je pense que la personne agit la nuit, lorsque les commerces sont fermés."

Des plantes ont été arrachées

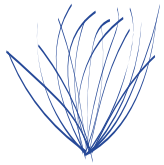

En guise de bilan : apports du Parklet et perspectives de d'amélioration

Parmi les quatre expérimentations de parklet déployées dans Paris, celle du 4ème arrondissement a été celle qui a rencontré le plus de difficultés. L'appropriation du parklet n'a pas fonctionné pour certains publics et le projet s'est heurté à des oppositions de principe vis à vis des démarches de piétonisation engagées à l'échelle du quartier.

Un certain nombre d'habitants exprime néanmoins des retours positifs et constructifs. Les pistes d'améliorations suivantes ont été formulées :

- Faire évoluer l'esthétique, notamment la couleur et l'agencement du mobilier
- Articuler le parklet à un acteur local qui serait en charge de sa médiation dans le quartier
- Planter des végétaux plus robustes et plus difficiles à déraciner

2 RETOURS D'EXPÉRIENCE ET OBSERVATIONS

PARKLET ÉVÉNEMENTIEL

127 rue du Chevaleret, 75013

1. PRINCIPE D'EXPÉRIMENTATION

1. Principes d'expérimentation
2. Installation et scénographie
3. Le débat
4. Pistes de réflexion issues du débat

Principe et thématique de l'expérimentation

Expérimenter de nouvelles modalités d'occupation temporaire

Le projet Urban Folies s'intéresse particulièrement à l'enjeu de la temporalité. Projet d'expérimentation pour l'installation de mobiliers urbains créatifs et partagés, il interroge de nouvelles manières d'aménager les espaces publics. Les bandes de stationnement offrent un terrain de jeu privilégié pour mener à bien ce projet. Elles impliquent aujourd'hui, par la fonction même qu'elles revêtent, un cadre d'occupation temporaire.

Urban Folies teste ainsi de nouveaux usages et modes d'appropriation de ces espaces interstitiels en ouvrant la réflexion sur les outils règlementaires et administratifs qui encadrent ces pratiques. La durée de déploiement de ces nouveaux mobiliers s'est posée comme un sujet majeur du projet d'expérimentation : installations ponctuelles, événementielles, saisonnières, pérennes... et quelles caractéristiques doivent définir le mobilier en question pour l'adapter à la temporalité la plus pertinente suivant le contexte de l'installation ?

Un parklet événementiel

Le parklet événementiel est une expérimentation qui vise à tester les modalités de déploiement d'un mobilier urbain temporaire adapté à l'organisation de petits événementiels dans l'espace urbain. Il part du constat que l'espace public est aujourd'hui insuffisamment pourvu en infrastructures de ce type (espaces sécurisés, estrades, alimentation électrique, systèmes sonores, assises, espaces d'affichage, etc.)

Le parklet est aménagé pour offrir une mini-scène dans l'espace public afin d'y accueillir des événements et débats. Il permet le déploiement d'une scénographie originale et conviviale. Il a été implanté pour la première fois dans le cadre de la semaine de la mobilité et du PARK(ing) DAY, dans le 13e arrondissement de Paris.

Une expérimentation articulée à l'agenda parisien

Le programme Domaine Public

Dédale porte depuis 2013 le projet Domaine public en collaboration avec la Ville de Paris, visant à accompagner les politiques menées par la Ville en faveur d'une reconquête des espaces publics par le piéton. Le programme répond aux enjeux de réduction de la place de la voiture en ville et favorise l'émergence de nouveaux usages au sein de l'espace public - plus responsables, plus créatifs, plus partagés. Il convie pour cela habitants, usagers, experts, urbanistes, élus, agents des collectivités, artistes... à imaginer des modes inédits de conception et de transformation de l'espace public.

PARK(ing) DAY®

La journée du PARK(ing) DAY

PARK(ing) DAY est un événement mondial ouvert à tous, organisé le 3e week-end de septembre, qui mobilise citoyens, artistes, activistes pour transformer temporairement des places de parking payantes en espaces végétalisés, artistiques et conviviaux. Pendant une journée, les espaces bétonnés deviennent des lieux d'initiatives engagées, originales, créatives et écologiques. Manifestation festive, événement international, PARK(ing) DAY, c'est aussi et surtout l'occasion de réfléchir au partage de l'espace public, d'imaginer de nouveaux usages urbains et de formuler ensemble des propositions pour la ville de demain ! Créé par le collectif Rebar en 2005 à San Francisco, PARK(ing) DAY est relayé en France par Dédale depuis 2010 et reçoit le soutien de la Ville de Paris pour la coordination de l'événement à Paris.

2. INSTALLATION ET SCÉNOGRAPHIE

1. Principes d'expérimentation
2. Installation et scénographie
3. Le débat
4. Pistes de réflexion issues du débat

L'installation du parklet et de la scénographie

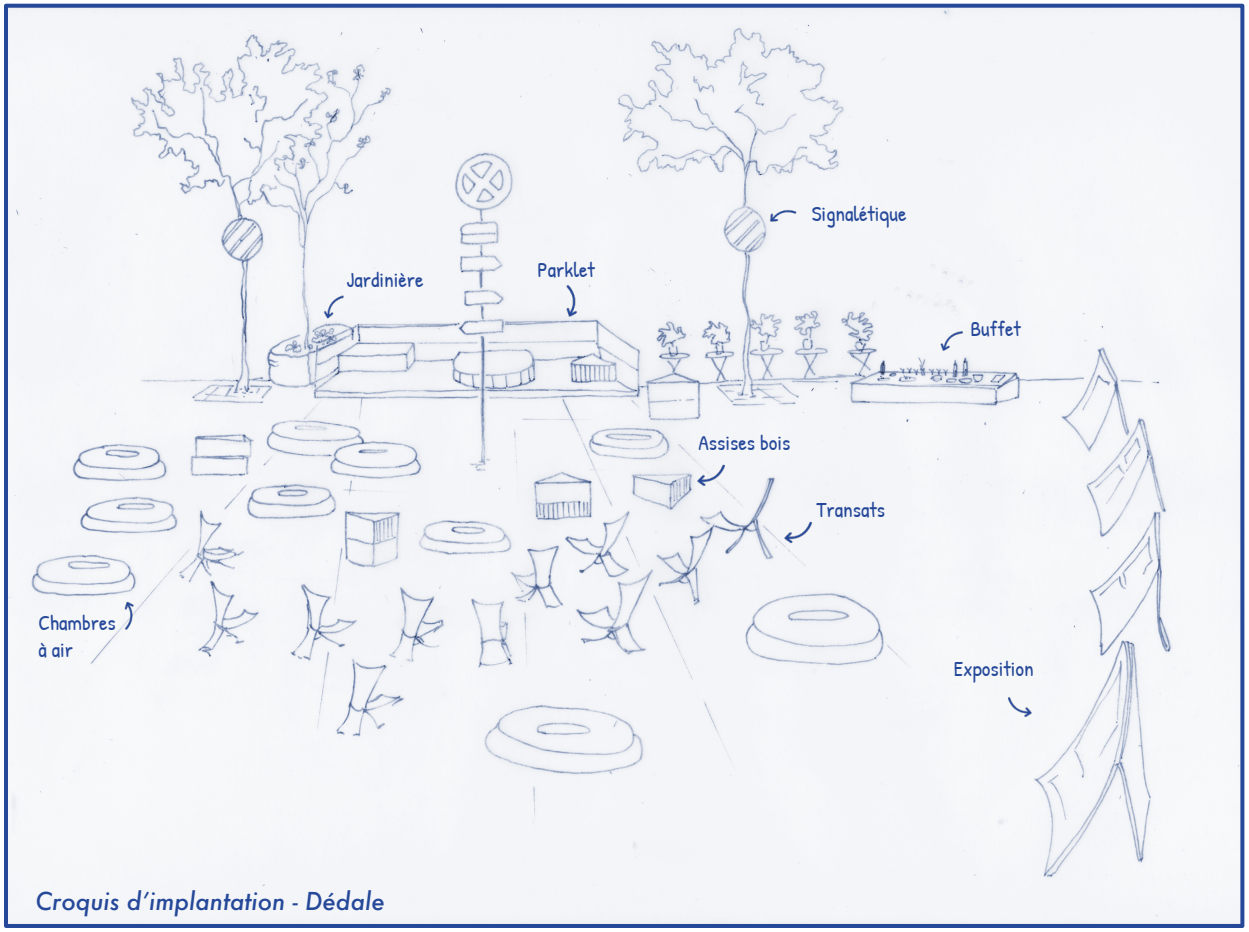

Croquis d'implantation - Dédale

7H00 — Livraison des modules du parklet, début du montage

10H00 — Fin du montage Gonflage des assises (chambres à air) et mise en place des sièges

12H00 — Végétalisation

14H00 — Installation de l'exposition

15H00 — Mise en place de la scénographie et signalétique

17H00 — Le débat commence

19H00 — Fin du débat, début du démontage

21H00 — Fin du démontage

La scénographie

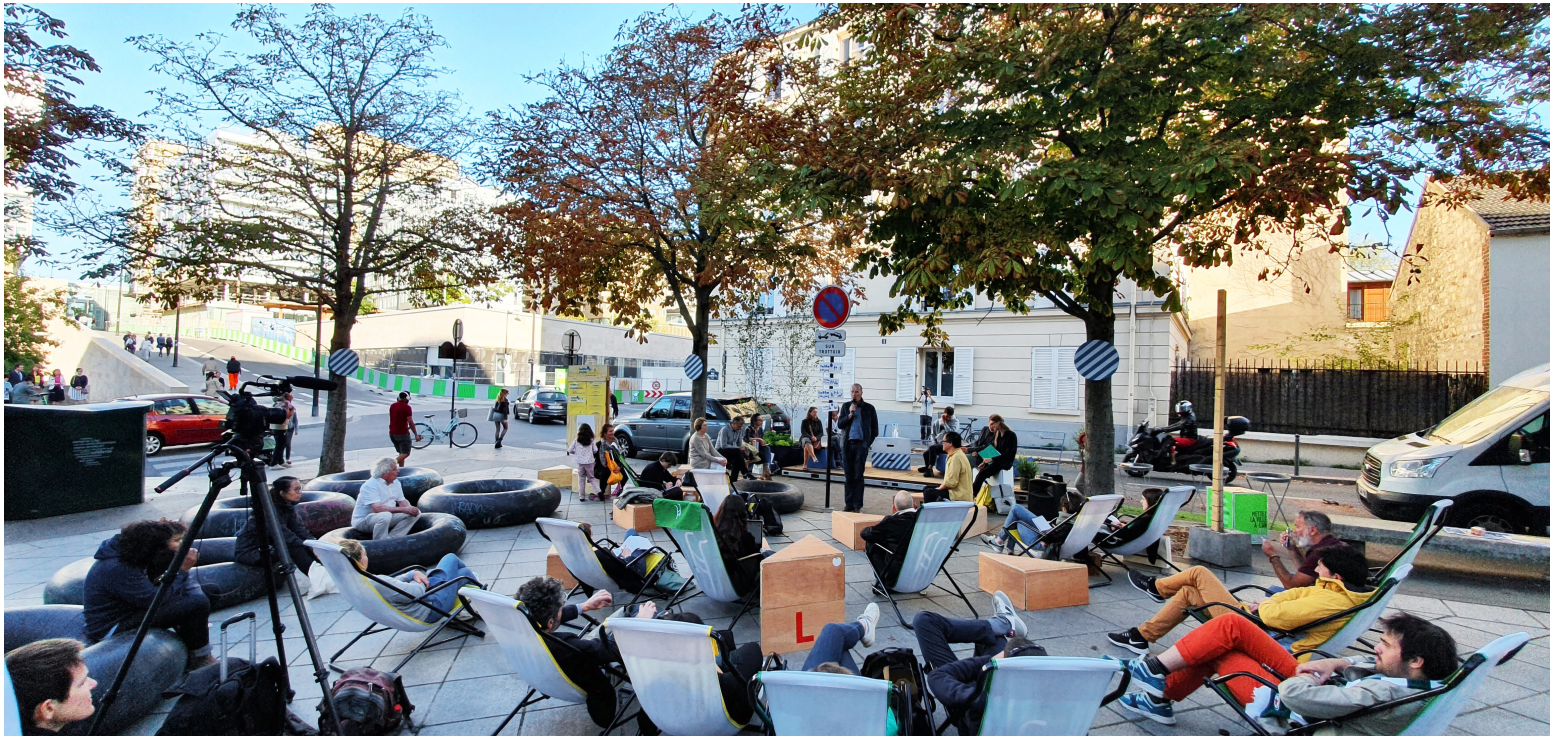

La scénographie

3. LE DÉBAT

1. Principes d'expérimentation
2. Installation et scénographie
3. Le débat
4. Pistes de réflexion issues du débat

L'objet du débat

Programmé le 20 septembre 2019 dans le cadre de la semaine de la mobilité et de PARK(ing) DAY, le débat participatif dans l'espace public a réuni citoyens, politiques, experts, créatifs, chercheurs ... autour d'une question : Mobilier urbain créatif, parklet, dispositif mobile... quelles infrastructures pour investir et animer l'espace public de demain ?

Organisé sur le principe d'une Agora citoyenne, le débat a interrogé les enjeux urbains, politiques, juridiques, techniques, sociaux qui marquent la fabrique de l'espace public. Adaptation au changement climatique, réduction de la place de la voiture en ville, requalification des centres villes, enjeux d'attractivité territoriale, développement de nouvelles formes de tourismes urbains, émergence de nouvelles formes de commerces, renouvellement des pratiques culturelles, de sociabilisation et de rencontre... autant de dynamiques qui mettent au défi les acteurs impliqués dans la production des espaces publics.

L'espace public ne saurait se réduire à un espace de mobilité que l'on traverse. C'est un espace qui demande à être approprié et qui est amené à accueillir de manière croissante des usages stationnaires, professionnels, événementiels. En découle notamment l'émergence de nouveaux besoins en aménagements, services et infrastructures : rue aux enfants, art dans la ville, travail nomade, dispositifs d'accueil et d'hébergement d'urgence, vivre ensemble et vie de quartier, animation des commerces, orientation et information touristique, outils de participation citoyenne...

Le débat a mis en discussion des solutions innovantes et adaptables pour favoriser la diversité des usages dans l'espace public parisien, améliorer son partage, imaginer de nouveaux modes de production et de gestion : expérimentations, évènementiels, projets participatifs, aménagements éphémères et pérennes, actions de médiation, gestion collaborative...

Le programme

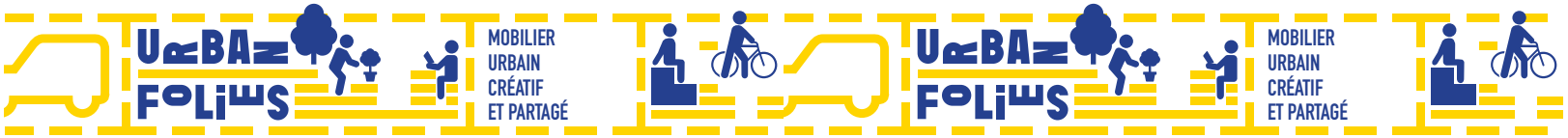

PROGRAMME

17H00 -19H30 - DÉBAT PARTICIPATIF DANS L'ESPACE PUBLIC

INTRODUCTION

Dédale

TEMPS 1 - 17H10 - 17H30
Approches théoriques et conceptions de l'espace public

Quelles définitions pour l'espace public ?
Jérôme Monnet (Professeur des universités, Université-Paris-Est Marne-la-Vallée)

Remise en contexte historique de la notion d'espace public
Paul Lecroart (Urbaniste senior, L'Institut Paris Région)

TEMPS 2 - 17H30 - 18H30
Retours d'expériences et présentation de projets portés sur une fabrique participative et créative de l'espace public

Projet Odyssée, quelles infrastructures pour réinvestir les berges et l'eau ?
Ricardo Esteban (Directeur général - Petit Bain)

la place de l'enfant dans la conception et l'animation de l'espace public - l'initiaitve rues aux enfants
Marianne Duffet (Collectif national Rues aux enfants, rues pour tous - Vivacités IDF)

Aménager les espaces publics à partir de matériaux issus du réemploi
Eric Dorléac (Archiecte DE - Pimp your Waste), Fabien Caron (Architecte DE - Pimp your Waste)

Urbanisme tactique et espaces publics : état des lieux et perspectives
Paul Lecroart (Urbaniste senior, L'Institut Paris Région)

Architectures éphémères et espaces publics - Réinventons nos places
Julien Beller (Architecte DPLG - Fondateur et président - le 6b)

Urban Folies, expérimentation de mobiliers urbains innovants sur des bandes de stationnement
Stéphane Cagnot (Directeur - Dédale)

TEMPS 3 - 18H30 - 19H
Échange croisé sur les modalités d'intervention dans l'espace public. Quels outils, méthodes, infrastructures pour aménager et animer les espaces publics de demain ?

Un débat structuré autour des enjeux suivants :

Gouvernance et modes de production de l'espace public : rôle de la commande publique et place des initiatives associatives et citoyennes

Modalités de la participation citoyenne dans l'élaboration de projets d'espaces publics

Contraintes juridiques et règlementaires pour l'aménagement temporaire et l'animation de l'espace public. Des outils de facilitation à imaginer ?

Nouveaux modes de gestion des espaces publics. De la co-conception à la co-gestion ?

De l'usage à l'aménagement, de l'aménagement à l'usage : quelle prise en compte de l'usage dans la conception des espaces publics ?

Design d'espaces publics et de mobilier urbain : fonctionnalités, matériaux, esthétique pour façonner les espaces publics

Aménagements temporaires, aménagements pérennes : quelles temporalités pour inventer l'espace public de demain ?

Avec :
Hélène Driancourt (Agence de la mobilité, Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris), Jérôme Monnet (Professeur des universités, Université-Paris-Est Marne-la-Vallée), Paul Lecroart (Urbaniste senior, L'Institut Paris Région), Julien Beller (Architecte DPLG - Fondateur et président - le 6b), Ricardo Esteban (Directeur général - Petit Bain), Emmanuelle Segura (chargée de projets - Petit Bain), Marianne Duffet (Collectif national Rues aux enfants, rues pour tous - Vivacités IDF), Eric Dorléac (Archiecte DE Pimp your Waste), Fabien Caron (Architecte DE - Pimp your Waste), Joseph Han (Président - Les Jardins Numériques), Stéphane Cagnot (Directeur - Dédale) ...

A PARTIR DE 19H30
BUFFET ET TEMPS D'ÉCHANGE CONVIVIAL
EXPOSITION DE PROJETS DE DESIGN DE MOBILIER URBAIN ISSUS DE L'APPEL À PROJETS LANCÉ PAR DÉDALE

Les acteurs présents

Les intervenants et participants

PAULINE VÉRON, Adjointe à la Maire de Paris, Chargée de Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative et jeunesse

JÉRÔME MONET, Professeur des Universités, chercheur et spécialiste de l'espace public

HÉLÈNE DRIANCOURT, Agence de la mobilité, Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris

RICARDO ESTEBAN, Directeur Général, Petit Bain

EMMANUELLE SEGURA, Chargée de Projet, Petit Bain

JULIEN BELLER, Fondateur et Président, collectif 6B

MARIANNE DUFFET, Collectif national Rues aux enfants, rues pour tous - Vivacités IDF

STÉPHANE CAGNOT, Directeur, Dédale

ERIC DORLÉAC, Architecte DE, Pimp Your Waste

FABIEN CARON, Architecte DE, Pimp Your Waste

PAUL LECROART, Urbaniste senior, L'Institut Paris Région

GILLES BRUSSET, Paysagiste

VIRGILE DESURMONT, designer, Bacsac

JOSEPH HAN (Président - Les Jardins Numériques)

Le public !

Les animateurs

JULIEN BROUILLARD, Chef de Projet, Dédale
LAURA FALZON, Cheffe de Projet, Dédale

Pour accéder à la retranscription du débat

Lien vers la retranscription intégrale du débat (site internet)

Lien vers la vidéo du débat : https://vimeo.com/370848074

Lien vers le site Urban Folies : https://www.urbanfolies.fr/

Quelques projets présentés lors du débat

Solar Sound Système, quelles infrastructures énergétiques pour animer un quartier ?

« Le Petit Bain est une structure culturelle flottante qui a ouvert il y a 8 ans. Il est à quelques centaines de mètres d'ici, aux pieds de la BNF. La Seine, il faut le savoir, c'est aussi un espace public mais personne ne le sait, et nous on travaille beaucoup à essayer d'imaginer de rendre cet espace véritablement public et qu'on puisse en profiter. (...) C'est aussi une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. C'est un lieu qui s'est toujours intéressé à ce qu'il y avait à ses alentours et c'est pour nous assez intéressant de développer une réelle relation avec notre environnement ».

Ricardo Esteban, Directeur Général de Petit Bain

« Il y a une expérience qui est encore en cours mais dont on peut commencer à raconter quelque chose. Elle a commencé il y a quelques années aux côtés d'acteurs sociaux et culturels du 13ème, sur la question de la façon de sortir des structures et d'aller soit à la rencontre des habitants, soit d'investir des espaces publics coupés de la ville, loin des circulations, comment on peut y organiser des événements musicaux, culturels et autres. (...) On s'est demandé avec ces acteurs voisins quel matériel et quelles compétences étaient intéressantes et quels besoins on avait en commun. On s'est alors intéressés au Solar Sound System, qui est un dispositif développé par l'Atelier 21, un acteur important sur la question énergétique et sur la question de la précarité énergétique et des outils solaires. On a participé à un projet qui consistait à fabriquer un dispositif sonore accompagné d'un panneau solaire. On s'est rendu compte en déroulant la question, un peu comme une carte IGN qui est petite et qui finalement finit par être super grande, qu'on pouvait pas poser cette question là sans se demander exactement à quels usages ils étaient destinés et quels besoins énergétiques on avait et en quoi on était nous aussi nuisibles en termes de consommation électrique, comment on pouvait se former et comment on pouvait mutualiser des compétences à l'échelle d'un groupe qui allait de cinq à dix structures dans les quartiers. Donc on a commencé par n'en fabriquer qu'un, et on a commencé par une micro-expérience de deux dates hors les murs, une première dans un jardin, un espace public isolé peu connu des habitants dans lequel on avait envie d'organiser des concerts et des lectures etc. et un deuxième temps qui a eu lieu dans la cadre du festival Radio Olympiades, donc sur la dalle, bien exposé au soleil.

Emmanuelle Segura, Chargée de Projet, Petit Bain

« Voici la version à pédales qui permet de sonoriser un concert, un festival, en tout cas qui permet d'avoir une production énergétique qui correspond à la durée et à la fréquence dont on a besoin, en se posant la question de la façon de fabriquer l'énergie, de la stocker, en étant le plus juste par rapport à l'évènement et au contexte. »

Emmanuelle Segura

Quelques projets présentés lors du débat

La place de l'enfant dans la conception et l'animation de l'espace public - l'initiative rues aux enfants

« Le programme « Rue aux enfants, rue pour tous » s'est beaucoup développé à Paris ces dernières années. Je fais partie d'un collectif national qui a souhaité que cette démarche s'étende de plus en plus dans toute la France et notamment dans les quartiers politique de la ville. Rue pour tous est un temps festif qui se déroule dans une rue fermée à toute circulation motorisée, durant une journée entière et si possible de manière récurrente. La rue aux enfants, pour le raccrocher au sujet de l'occupation de l'espace public, c'est un vaste sujet puisqu'on peut y faire beaucoup de chose. Tout dépend du porteur de projet, qui peut être un collectif d'habitant, de parents d'élèves, un service d'une collectivité. Ce qu'on a observé, en accompagnant des porteurs de projets, c'est qu'au-delà de l'occupation de l'espace public, certains habitants ont créé de nouveaux usages. Notamment concernant la place des enfants dans l'espace public, (...) on s'est rendu compte que les enfants ont détourné le mobilier urbain. Concrètement, c'est utiliser la chaussée, le trottoir comme espace d'expression avec de la craie. On utilise les bancs pour faire du tricot urbain, les grilles pour accrocher des affiches, des expositions, des phrases, des mots qui ont pu être rédigés pendant une animation. Cela permet de tester de nouveaux usages, parce que finalement le temps de la rue qui est fermée on se rend compte qu'on peut l'utiliser autrement. A force de répéter ces rues aux enfants, de nouvelles propositions ont émergées pour tester des choses dans l'espace public. (...) L'enfant a aussi ses propres besoins qui ne sont pas ceux de l'adulte. »

Marianne Duffet, Collectif national Rues aux enfants, rues pour tous - Vivacités IDF

Favoriser l'expression des enfants et l'appropriation de l'espace public, en tant qu'usager

« Voici plusieurs images de rue aux enfants que l'on a accompagnées en France, à Marseille et à Lille. On récupère le mobilier, une vieille baignoire pour en faire un jeu d'eau. La rue aux enfants c'est aussi un moment de travail préalable, des actions d'éducation mises en place en amont qui ensuite donnent leur sens pendant la rue aux enfants. L'image en bas à gauche représente une manifestation d'enfant, "la rue aux enfants j'aimerais qu'elle soit.." les phrases ont ensuite été exposées. »

Marianne Duffet

Quelques projets présentés lors du débat

Architectures éphémères et espaces publics - Réinventons nos places

« Grâce à la mairie de Paris et ce projet "Réinventons nos places", nous avons la possibilité de faire émerger la volonté de chacun, et ce chacun est multiple. Il faut arriver à faire un espace public qui répond à différents besoins et qui est flexible dans le temps. Il y a aussi des enjeux de réemploi. On s'est baladé dans les services techniques et on a vu que les bordures de trottoirs en granit sont très peu utilisés. On leur a donc proposé de les couper en deux pour faire le dallage de la future place de la Bastille. Essayer d'être conscients ensemble, voilà ce qui moi m'intéresse et ce qu'on a travaillé à travers ce groupe de maîtrise d'oeuvre totalement pluridisciplinaire avec des sociologues, des botanistes, toute une série de métiers, des artistes... Parce que l'espace construit est un espace culturel et nous représente. Il faut donc le réfléchir de manière prospective. On a aujourd'hui laissé la main à une maîtrise d'oeuvre d'exécution qui est en train de réaliser ce beau projet. Ce n'est pas de l'urbanisme tactique, c'est une façon de concevoir autrement de l'espace public.(...) . Il ne suffit pas de se réunir, d'avoir de bonnes idées, d'écrire des rapports qui de toute façon finissent dans des tiroirs. L'idée c'était de tester du mobilier urbain non-fixé au sol. Cela existe dans certains parklets-jardins à Paris, mais cela n'existe pas dans l'espace urbain traditionnel de voirie et sur les places. On a donc fait 70 modules. Imaginez la Bastille à la période de la peur du terrorisme. On nous a dit « non non non non ». On les a donc fait assez lourds et ça a marché, c'est resté sur place un an et demi. Les gens pouvaient les déplacer, soit pour en faire des rampes de BMX, soit pour s'y asseoir. Voilà pour cette idée de la flexibilité de l'espace public, de l'expérimentation, du travail exporté en dehors de nos villes. Je pense que ce travail doit avoir une place dans nos espaces, on avait mis en place une petite scierie, un atelier de menuiserie et on travaillait, on fabriquait ces modules avec les passants, qui avaient du temps à passer et un peu de gouttes de transpiration à partager avec nous. »

Julien Beller, Fondateur et Président du 6B

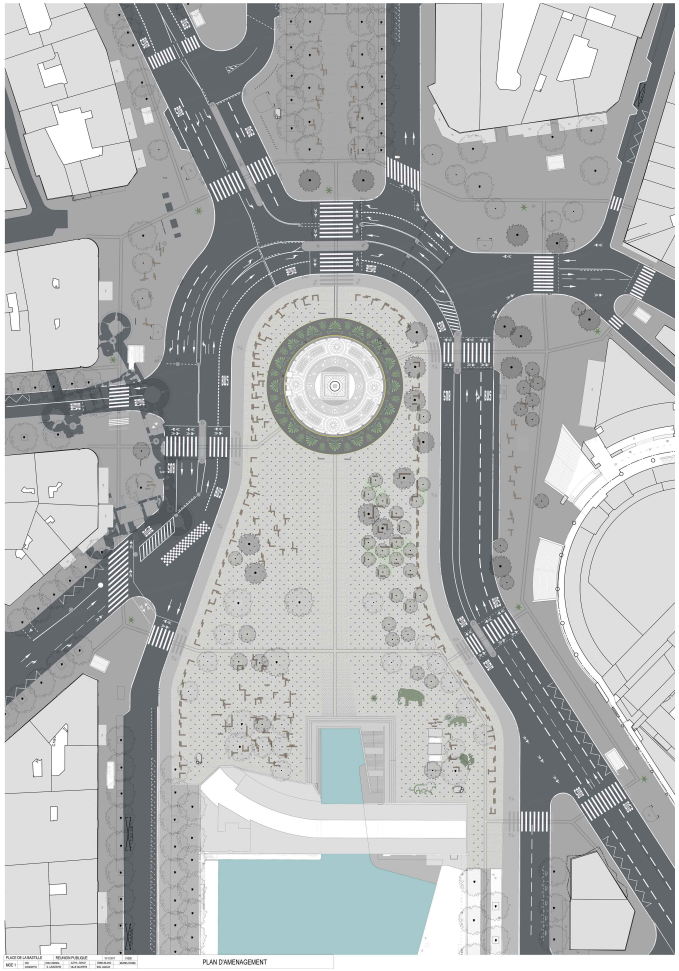

Plan de réaménagement de la Place de la Bastille, Collectif Bastille

Quelques projets présentés lors du débat

Aménager les espaces publics à partir de matériaux issus du réemploi

« Pour commencer, l'histoire de Pimp Your Waste : avec Fabien et deux autres amis de l'école, on a créé ce projet qui était à l'origine un projet étudiant. (...) On a essayé de trouver des solutions pour fabriquer avec un minimum de ressources. On avait cette opportunité de participer à un évènement au parc de la Villette, le parc de la Villette est un grand générateur de déchets avec toutes ses expositions, c'est de là qu'est parti le projet. On a commencé à prospecter, à travailler avec les services du parc pour récupérer de la matière qu'ils génèrent. On a ensuite réalisé un premier objet urbain, juste après avoir été diplômés, c'était l'été dernier. L'idée du projet partait du constat que le réemploi des matériaux, ça marche super bien, tout le monde en fait, mais cela reste une pratique qui n'est pas viable économiquement parce qu'elle est faite de manière artisanale, et donc si on arrive à trouver un processus qui tend vers l'industrialisation, on peut rendre la pratique viable économiquement et créer un maximum d'objets qui montrent et révèlent ces potentiels de matériaux qui sont considérés comme déchets. On a créé ce processus, où on vient faire un dessin, et à partir de ce dessin on a des logiciels qu'on a écrit, qui permettent de replacer sur ce dessin des éléments qui sont aux géométries toutes différentes. On vient caractériser les objets qu'on récupère pour les replacer sur un élément, un dessin quelconque. L'objectif c'est de savoir, à partir d'un gisement qui à chaque fois est différent (parce que c'est l'un des gros enjeux du réemploi) créer n'importe quel objet. (...) L'idée du projet c'est vraiment de faire changer le statut du déchet et le regard qu'on porte dessus. Aujourd'hui on sait qu'il y a énormément de déchets, enfin on sait que notre société et notre manière de vivre est génératrice d'énormément de déchets, et utiliser ces déchets, et les transformer par le design pour en faire des objets fonctionnels qui ont une nouvelle utilité c'est un vrai enjeu. »

Eric Dorléac, Architecte DE, Pimp Your Waste

Mobilier urbain PYW
©Stefano_Borghi

Là c'est un banc qui se voulait être démonstrateur du potentiel du réemploi de matériaux. L'idée c'était de dire qu'on pouvait aussi faire des belles choses avec des matériaux qui sont considérés comme déchets, et il y avait toute une approche à lier au numérique.

Eric Dorléac, Architecte DE, Pimp Your Waste

Quelques projets présentés lors du débat

Expérimentation de mobiliers urbains innovants sur des bandes de stationnement

« Le projet Urban Folies est en ligne directe avec le travail qu'on mène depuis dix ans autour du PARK(ing)DAY, autour des réflexions qu'on a sur l'espace public. Ce qui est intéressant d'observer c'est qu'il s'est passé la même chose aux Etats-Unis. Le mouvement parklet s'est développé dans toute l'Amérique du Nord, au Canada, aux Etats-Unis, mais aussi en Amérique du sud, et a contribué à mettre en place du mobilier urbain sur la bande de stationnement, en lien effectivement avec la requalification des centres-villes, avec le réaménagement des espaces publics. (...) Aux Etats-Unis, il y a beaucoup de parklets commerciaux qui appartiennent à des commerces, des cafés, des restaurants, enfin des commerces de proximité. Nous avons souhaité développer ce type de projet en France suite au PARK(ing)DAY et il s'appelle donc Urban Folies. On a souhaité travailler uniquement sur le volet public, sur les espaces publics. (...) L'idée c'était de voir pendant un an - on a commencé en janvier 2019 - comment on peut tester avec les habitants, les acteurs locaux, les usages, identifier des sites, identifier des besoins aussi. Est-ce qu'on s'adresse aux enfants, aux personnes âgées, aux travailleurs dans les quartiers d'affaires ? Est-ce qu'on est plutôt sur des usages liés au jardinage, liés au récréatif ou des choses beaucoup plus pratiques comme la réparation de vélo ? L'objectif c'était un peu de tester ça à Paris dans différents contextes.

On a commencé à faire un benchmark international, à regarder ce qu'il se passait un peu partout dans le monde pour essayer de s'inspirer un peu de ces différentes expériences, tant du point de vue du design que du point de vue des usages. On a aussi analysé la manière dont ces mobiliers étaient gérés, il ne s'agissait pas pour nous de dire seulement "on va poser du mobilier urbain dans la rue" et s'en désintéresser, mais de voir aussi comment ce mobilier urbain peut être animé, comment il peut être géré en lien avec des associations. On a ensuite pris contact avec certaines mairies d'arrondissement qui se sont portées candidates pour accueillir l'expérimentation, avec qui on a identifié des sites, identifié des besoins ou des usages. On a identifié 5 arrondissements : le 2ème, le 4ème, le 13ème, le 15ème et le 18ème arrondissement. (...) Il s'agissait pour chaque arrondissement de réfléchir à un projet et un usage particulier en lien avec un usage particulier, d'identifier un réseau d'acteurs locaux avec lesquels on allait pouvoir travailler et mener nos observations. La dernière phase a été celle des expérimentations en tant que telle et des retours d'usages : ce travail d'observation donnera lieu à une étude avec des recommandations pour un déploiement à plus grande échelle des parklets à Paris. »

Stéphane Cagnot, Directeur de Dédale

Parklets Urban Folies, 2e et 4e arr.

4. PISTES DE RÉFLEXIONS ISSUES DU DÉBAT

1. Principes d'expérimentation
2. Installation et scénographie
3. Le débat
4. Pistes de réflexion issues du débat

Définir l'espace public

Qu'est-ce que l'espace public ?

Le débat a été l'occasion d'établir un tour d'horizon de conceptions éclairantes permettant de caractériser et de questionner la notion d'espace public. Notion riche de sens, l'espace public a été appréhendé au cours de l'histoire au prisme d'approches philosophiques, urbanistiques, sociales, politiques. Lieu d'expression de la « publicité », espace de socialisation, de rencontre, espace de représentation, scène politique et démocratique, espace où s'exerce des rapports de domination, des conflits d'usages, lieu du commun et de la mise en partage ... La manière de concevoir l'espace public influe considérablement sur les pratiques qui s'y jouent, comme le démontre aujourd'hui les conséquences du modèle ville – voiture. En retour, l'évolution des usages implique une évolution des modes de faire et met au défi les concepteurs de l'espace public. Quelle conception de l'espace public, pour quels modes d'intervention et quelles modalités d'appropriation ? Comment tendre vers des espaces publics plus créatifs, plus partagés, plus pacifiés, plus citoyens ?

Les intervenants et participants ont mené une réflexion collective autour de la définition de l'espace public et ont ainsi pu mettre en évidence la richesse de significations et de conceptions auxquelles renvoie la notion. L'espace public est ainsi décrit comme « un espace où tout est possible, où on rencontre l'autre », mais c'est aussi « un lieu brutal, (...) inconfortable, (...) où l'on est plus fragile, plus confronté à d'autres réalités que celles que l'on a l'habitude de voir tous les jours ».

Un espace défini par ses usages

Lors de son intervention, Julien Beller, fondateur et président du collectif 6B, définit l'espace public comme « ce qu'il y a entre les espaces privés ». Cette définition en creux de l'espace public montre à quel point le concept peut être difficile à cerner.

Il est néanmoins possible de l'appréhender à partir des usages qu'il rend possible en son sein. De la mono-fonctionnalité de l'autoroute qui encadre de manière extrême les usages jusqu'à la multifonctionnalité d'une place vierge dont l'indéfinition offre des opportunités aux initiatives citoyennes, l'approche par les usages permet de caractériser la diversité des formes et fonction que revêt l'espace public.

Un espace politique par excellence

Comme l'introduit au début du débat Jérôme Monet, professeur des universités et chercheur spécialiste de l'espace public, « l'espace public, c'est d'abord un espace de passage », que l'on partage avec d'autres passants, mais c'est aussi le « lieu du débat, de la délibération, voire de la prise de décision. (...) Derrière cette volonté d'organiser aujourd'hui un débat sur l'espace public, dans l'espace public, il y a évidemment une conception de l'espace public comme un espace politique par excellence. »

Le philosophie politique révèle les liens forts qui existent entre les notions d'espace public et de démocratie. Pour Hannah Arendt[1], ce qui est public, c'est-à-dire ce « qui est montré », ce qui apparaît au vu et au su de tous, est essentiellement politique. Appliqué à l'espace, l'adjectif public renvoie à un lieu « d'apparition de la liberté », où elle prend des formes tangibles. C'est un lieu où les hommes font l'expérience de la liberté en exerçant leurs facultés de citoyen que sont l'expression, la délibération rationnelle, le jugement, etc. L'espace public n'est pas pour autant réductible à sa fonction d'expression du débat et de production de l'opinion, bien au contraire, il est, chez Arendt, une fin plus qu'un moyen et vaut pour lui-même.

[1]. *H. Arendt, Condition de l'homme moderne, Pocket, Paris, 2002*

Définir l'espace public

Un espace où s'articulent usages pratiques et usages politiques

Dans son ouvrage *L'espace public*, Thierry Paquot propose de différencier d'une part « les espaces publics » au pluriel, qui renvoient à tous les espaces tangibles, accessibles par tous, et d'autre part « l'espace public » au singulier qui désigne un endroit plus vaste puisqu'il recouvre des dimensions matérielles et immatérielles, où s'exercent les libertés (d'expression, de réunion, de circulation...). Deux grandes catégories d'usages peuvent être dressées à partir de cette distinction : l'usage pratique des espaces publics et l'usage politique de l'espace public. Une telle distinction fait ressortir tout le paradoxe de l'espace public, qui est à la fois une fin et un moyen, selon l'usage qui en est fait.

Dans la définition idéale que donne Arendt de l'espace public, ces deux usages sont concentriques, l'usage politique englobant l'usage pratique. Dans cette configuration, l'espace public matériel est intégralement tourné vers la finalité de l'exercice des libertés politiques. Ainsi, dans les démocraties représentatives, les lieux institutionnels dédiés à l'exercice de la citoyenneté (les assemblées parlementaires, les bureaux de votes, les conseils citoyens...) autant que les libertés publiques garanties par la loi et le cadre constitutionnel, assurent cette superposition entre les espaces publics et l'espace public. Dans la réalité cependant, la consonance parfaite entre l'usage pratique et l'usage politique n'est pas observée. D'une part, il est rare de trouver des lieux où ces deux usages se superposent en dehors des espaces institutionnalisés par la démocratie représentative - cette superposition n'intervient que lors d'évènements ponctuels tels que des manifestations politiques ou culturelles.

D'autre part, les libertés publiques peinent parfois à s'imposer devant l'impératif de maintien de l'ordre et risquent constamment d'être mises à l'épreuve face aux dérives autoritaires des régimes démocratiques (répression policière, entraves à la liberté de réunion, ...). Sous la forme de la boutade, un intervenant rappelle justement que l'espace public, « c'est aussi le lieu où on paye des amendes ». Il n'échappe pas à la tension perpétuelle entre liberté et sécurité.

Il existe malgré tout une intersection où coïncident usages politiques et usages pratiques au sein de l'espace public, et où surgit la pratique du politique. Elle advient en tous ces lieux, tous ces moments où l'espace public est investi, non par de simples passants ou consommateurs, mais par des citoyens qui s'en emparent pour exercer réellement leurs droits.

Dans son introduction au débat, Jérôme Monet met en exergue la tension qui existe entre l'idéal de l'espace politique et la réalité de sa pratique fonctionnaliste. Étudier les relations entre ces deux usages au sein d'un même espace public, entendu dans sa dimension matérielle, permet d'apporter un éclairage sur la nature des interactions sociales qui s'y déroulent autant que sur la conception que les pouvoirs publics véhiculent.

Définir l'espace public

Une dé-corrélation effective entre le pratique et le politique

Les conceptions actuelles échouent à concilier espace public politique et espace public pratique. Jérôme Monnet observe ainsi : « un décalage entre l'espace public politique, dont l'établissement serait le but de notre discussion, et l'espace public pratique, concret, de tous les jours, qui n'est que le moyen de réalisation de nos autres objectifs. Cela débouche tout de suite sur une problématique concrète qui amène à sortir de la philosophie politique générale. Le problème des politiques urbaines aujourd'hui, c'est qu'elles travaillent avec des outils qui ont disjoint complètement la délibération, la discussion et la décision de tout ce qui relève du pratique ».

Jérôme Monnet précise au cours du débat la distinction entre ces deux entités : « Outre la conception politique, il y a une deuxième conception de l'espace public, qui n'a pas donné lieu à des théories de l'espace public politique, une conception technique qui a eu un rôle absolument essentiel pour donner à notre espace public les apparences qu'il a aujourd'hui. Cette conception technique de l'espace public est devenue un instrument d'administration des villes désigné par le mot clé de "voirie" et par les outils créés pour la gérer. Je vous rappelle que Sully, [conseiller du roi Henri IV en 1599], parmi ses fonctions, était "Grand Voyer de France". Bien sûr, il y a des liens avec la notion d'espace public, la question de la liberté de circulation, de la liberté de passage, etc. C'est une très vieille histoire qui a été progressivement technicisée, et donc s'est progressivement éloignée. Voilà le débat que l'on a aujourd'hui, opposant une gestion technocratique à une gestion démocratique de l'urbanisme. Cependant, on s'est retrouvé avec des outils complètement différents du départ. D'où cette espèce d'aporie dans laquelle on se trouve aujourd'hui de devoir inventer, bricoler des dispositifs pour faire dans un espace qui n'a pas du tout été produit à cet effet ».

> « Pour la plupart des théories de philosophie politique, [l'espace public politique] est un espace abstrait. Il est à la fois très concret parce qu'il y a bien ce problème de la distance, mais il n'a pas de qualités. Inversement, pour l'espace technocratique, ses qualités envahissent tout, il est complètement déshumanisé. On va se focaliser sur la circulation de l'eau, les réseaux, s'il y a pas de branchement électrique, comment est ce qu'on éclaire, où est ce qu'on met les plantations, ces compétences ont tout envahi. » Jérôme Monnet.

Un espace public à construire par la démocratie participative

Au vu de ces constats, il semble aujourd'hui primordial de penser les modalités pratiques de l'avènement d'un espace public qui laisse place aux libertés publiques et à l'expression citoyenne. Depuis plusieurs années, l'action publique locale se montre sensible à cet enjeu. La tendance est à l'élargissement de l'espace public et au renforcement de son accessibilité notamment à travers des politiques de piétonisation des centres villes. À Paris, le Plan Piéton mis en place par la Ville a permis l'élargissement du trottoir de 150 rues et la création de 10 hectares de zones piétonnes gagnées sur la chaussée. L'ouverture progressive de ce type de démarches aux dispositifs de participation citoyenne, à l'instar du recours de plus en plus fréquent à l'outil du budget participatif, renforcent l'espace public en tant qu'un espace démocratique. Cela est d'autant plus vrai que ces tendances se développent conjointement, le Plan Piéton étant articulé aux propositions formulées par les parisiens dans le cadre du budget participatif ayant permis d'élire le projet « Paris aux Piétons » en 2015.

Quels grands enjeux pour l'espace public de demain ?

Contrer les dérives de l'urbanisme sécuritaire et hostile

Comme l'énonce Jérôme Monet au cours du débat, « la conception technique est devenue un instrument d'administration des villes ». L'omniprésence de critères techniques dans les décisions relatives aux politiques urbaines, qui encadrent notamment l'organisation des flux et les caractéristiques des voies de circulation, tend à réduire l'espace public à une dimension purement pratique rendant illisible ses usages politiques et citoyens. Le fossé qui sépare l'expert de l'usager se creuse davantage, entraînant dans sa fracturation le sens de la citoyenneté. Cette technicisation aboutit au contrôle strict des usages de l'espace qui, dans sa forme extrême tend à devenir un contrôle de ses usagers. On peut ainsi voire se développer dans l'espace public un urbanisme hostile cherchant à limiter au maximum les usages possibles du mobilier urbain, en particulier par les plus démunis. Des pics sur les rebords de trottoir, des barres sur les bancs apparaissent et n'ont qu'une seule fonction, celle d'empêcher que les sans-abris s'y installent. Ce n'est donc pas l'intérêt général que visent cet urbanisme mais bien l'exclusion d'une certaine population jugée indésirable. Cette conception exclusive constitue une dérive d'un aménagement de l'espace public appréhendé au prisme des usages : elle les appréhende en creux, non pas en terme d'usages possibles mais bien plutôt d'usages empêchés.

Le projet Urban Folies s'est donné pour objectif de contrer ces logiques d'exclusion. Il expérimente ainsi un mobilier urbain ouvert et inclusif : dans le 2e arrondissement, le parklet installé comprend une chaise longue, utilisée par différents publics du quartier, y compris par les personnes sans domicile fixe qui s'y installent la nuit et libèrent la place au matin.

Espaces public hostiles

Urban Folies, Parklet du 2e arr. : une chaise longue accessible à tous

Quels grands enjeux pour l'espace public de demain ?

D'un espace de contraintes à un espace des possibles

L'espace public se présente comme un espace des contraintes, qui peuvent découler d'un urbanisme restrictif qui tend à le rendre hostile et inconfortable, mais aussi du fait qu'il est régi par une quantité de règles qui en restreignent l'usage et les possibles en matière d'activités artistiques, culturelles et citoyennes. Cette influence que le champ de force réglementaire exerce sur l'espace public est cependant variable selon l'anticipation du niveau de menace par l'autorité publique. Cela transparaît dans les récits d'aménagements des places publiques qui évoquent les difficultés de mener à bien tout projet dans le contexte particulier généré par la peur des attentats terroristes de 2015. Comme l'évoque Julien Beller au cours du débat : « Imaginez la Bastille à la période de la peur du terrorisme. On nous a dit non non non non. On a donc fait [les unités de mobiliers urbains] assez lourdes et ça a marché, c'est resté sur place un an et demi ».

Des règles et des lois encadrent les possibles dans l'espace public. La plus déterminante est celle qui attribue une fonction unique à l'espace public selon son statut. Par exemple, à la voirie correspond l'usage de circulation. Tout usage contrevenant à cette affectation est considérée comme anormal et doit faire l'objet d'une justification et d'une instruction qui relève de procédures administratives et règlementaires. Cela est d'autant plus complexe lorsque le pouvoir politique est séparé du pouvoir policier, comme c'est le cas à Paris.

Contre la rigidité administrative et juridique, le besoin se fait sentir de penser des espaces publics « des possibles ». Lors de la 16e édition de la Biennale de Venise qui s'est tenue en mai 2018, le pavillon français a mis à l'honneur le concept de "lieux infinis", du collectif "Encore heureux" préférant la notion d'expérimentation, mouvante et incertaine, à celle de modèle, statique et figé dans la norme.

Les lieux infinis revendiquent la place alternative de l'architecte : de la même manière que le sens de l'oeuvre littéraire n'appartient pas à son écrivain mais se mesure à la quantité et à la qualité des interprétations auxquelles elle donne accès, le sens de l'oeuvre architecturale surpasse la conception de son architecte et se mesure à la diversité des usages qu'elle rend possible. Il serait intéressant d'appréhender l'espace public à partir du concept de « lieu infini » et l'envisager comme un espace indéfini, en devenir, transformé par la vie sociale qu'il génère. Cela suppose notamment un cadre juridique permissif n'opprimant pas les capacités créatives des citoyens et collectifs. Penser un espace public in(dé)fini permet de s'affranchir de certaines limites conceptuelles et d'envisager sa perpétuelle expansion à de nouveaux périmètres. Ricardo Esteban, directeur Général du Petit Bain, explique ainsi au cours du débat : « la Seine, il faut le savoir, c'est aussi un espace public mais personne ne le sait, et nous on travaille beaucoup à essayer d'imaginer de rendre cet espace véritablement public et qu'on puisse en profiter ». En ce sens, des initiatives contribuent à l'expansion du concept d'espace public aussi bien conceptuellement que géographiquement, à l'instar de la structure culturelle Petit Bain qui borde la Seine en face de la BnF, conçue comme un espace public flottant.

Petit Bain, équipement culturel flottant

Quels grands enjeux pour l'espace public de demain ?

Urbanisme inclusif et urbanisme tactique

Il apparaît nécessaire de reconnecter le citoyen avec la fabrique de la cité. C'est ce que se propose de faire l'urbanisme inclusif et les démarches de participation citoyenne qu'il intègre. Loin d'être une solution miracle – l'injonction à la participation peine notamment à toucher les citoyens des classes populaires – l'urbanisme inclusif doit être perçu comme un horizon des politiques urbaines capable de restaurer la dimension citoyenne de l'aménagement de l'espace public.

Des initiatives émergent, telles que le programme d'aménagement participatif "Réinventons nos places". Lancée par la ville de Paris en juin 2015, ce programme a permis le réaménagement de 7 places parisiennes (Bastille, Fêtes, Gambetta, Italie, Nation, Madeleine et Panthéon) grâce à une démarche de concertation impliquant les citoyens. Ainsi la mission de préfiguration du réaménagement de la Place du Panthéon pilotée par l'agence Dédale en 2016, a consisté en la mise en place d'un collectif de compétences pluridisciplinaires pour développer une méthode innovante de co-conception et de préfiguration de la place avec les habitants et usagers du quartier. De même, durant les ateliers de co-production de l'aménagement de la place de la Bastille par le collectif Bastille, les participants ont contribué à la création de 70 unités de mobilier urbain mobile. Une innovation à double titre, dont le succès réside dans la longévité de ce nouveau type de mobilier urbain, resté en place un an et demi, dont on craignait pourtant qu'il ne résiste pas aux détériorations et aux vols sur l'espace public.

Contre la verticalité et l'inertie de l'urbanisme technicisé, de nombreux mouvements citoyens émergent en faveur du réaménagement créatif et à bas coût de lieux de vie ou d'espaces délaissés par la post-industrialisation. Ces initiatives sont regroupées sous le concept d'urbanisme tactique, présenté lors du débat par Paul Lecroart après sa mise en perspective historique de la naissance et de l'évolution des espaces publics et des villes (cf retranscription intégrale du débat). À mesure que le mouvement se développe, l'urbanisme tactique fait l'objet d'une théorisation qui permet de diffuser ses valeurs et ses méthodes. A titre d'exemple, le *Tactical Urbanist Guide to Materials and Design*, créé par l'association new-yorkaise Street Plans, est un guide pratique à l'attention des citoyens pour leur donner les moyens concrets de mettre en œuvre un projet d'urbanisme tactique dans leur quartier.

Chantier participatif coordonné par Dédale dans le cadre de la mission de préfiguration du réaménagement de la Place du Panthéon

Quels grands enjeux pour l'espace public de demain ?

Donner à l'espace public un véritable statut de « lieu » appropriable

Selon Marc Augé, « si un lieu peut se définir comme identitaire, relationnel et historique, un espace qui ne peut se définir ni comme identitaire, ni comme relationnel, ni comme historique définira un non-lieu. »[3] Il en va ainsi des espaces comme le métro ou les centres commerciaux, qui sont des endroits de passage, en dehors du temps et en même temps terriblement contraints par celui-ci, dans lesquels les individus entretiennent des interactions sociales limitées et souvent impersonnelles. Là encore, le non-lieu est défini subjectivement par ses usages, notamment lorsqu'ils se réduisent à un simple rapport de consommation. L'autre enjeu fondamental de l'espace public réside dans son appropriation par les habitants, qui permettrait de lui restituer l'entièreté de son statut de lieu, d'en faire un lieu public plus qu'un espace impersonnel et déshumanisant. L'enjeu de l'appropriation, c'est d'abord de faire de l'espace public un lieu où on s'arrête. C'est d'en faire un lieu que l'on puisse désirer pour lui-même, pour ses qualités sociales et politiques.

Favoriser la piétonisation : un espace public où l'on s'arrête

Dès les années 1970, certains mouvements populaires émergent spontanément, répondant au besoin de plus en plus vif sinon de résider du moins de s'arrêter dans l'espace public. Lors de son intervention, Paul Lecroart, Urbaniste senior à l'Institut Paris Région, retrace le processus de piétonisation de la Ciclovia à Bogota (Colombie) : en 1974, les citoyens de Bogota bloquent les grands axes routiers sur plusieurs dizaines de kilomètres pour pouvoir y marcher et y faire du vélo en toute tranquillité. C'est ainsi que naît la Ciclovia colombienne.

Ces mouvements entrent en résonance avec le concept d'acupuncture urbaine, développé par le maire de Curitiba (Brésil) Jaime Lerner et qui consiste à mettre en place des actions éphémères, ponctuelles « afin de faire réagir la ville en donnant un coup de pouce à certaines zones pour aider à la guérison et créer des réactions en chaîne »[4]. Deux ans plus tard, face au succès de l'événement, le maire décide de l'ajouter à l'agenda officiel de la ville. Aujourd'hui, ce sont 200 km de routes qui sont transformés en pistes cyclables chaque dimanche à Bogota. La piétonisation temporaire est devient ainsi un instrument de la politique publique locale visant à promouvoir les mobilités les douces et la santé publique.

Ciclovia, Bogota (Colombie)

[3]. Marc Augé, Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité, 1992, Seuil
[4]. Propos de Jaime Lerner, cité dans Les villes changent, cahier n°176 de l'Institut Paris Région

Quels grands enjeux pour l'espace public de demain ?

L'approche événementielle pour favoriser de nouvelles appropriations de l'espace public

Le PARK(ing) DAY est un événement mondial initié à San Francisco en 2005 par Rebar, un studio de designers qui décide alors de payer un parcmètre pour occuper une place de parking toute une journée en y installant un banc et un carré de pelouse. Organisée le 3ème vendredi du mois de septembre, cette manifestation ouverte à tous a lieu aujourd'hui dans plus d'une centaine de villes dans le monde. Depuis 2010, le PARK(ing) DAY est relayé en France par Dédale et mobilise chaque année citoyens, designers, activistes pour transformer temporairement des places de parking payantes en espaces créatifs, végétalisés et conviviaux. Le temps d'une journée, les espaces bétonnés deviennent des lieux d'initiatives engagées, originales et écologiques. Manifestation festive internationale, PARK(ing) DAY est aussi et surtout l'occasion de réfléchir au partage de l'espace public, d'imaginer de nouveaux usages urbains et de formuler ensemble des propositions pour la ville de demain : mobilier urbain créatif, terrasse mobile, espace de coworking, aire de jardinage pour enfants, atelier de réparation de vélo, compost de quartier, espace de lecture, centre d'interprétation et d'information sur le quartier... L'événement Park(ing) Day est ainsi directement à l'origine des programmes de Parklets qui se sont développés à travers le monde, en particulier aux Etats-Unis ("Pavement to Parks" à San Francisco), au Canada et aujourd'hui en France avec Urban Folies.

Dans un autre registre, le dispositif "Rue aux enfants, rue pour tous", porté par un collectif regroupant les associations Anacej, Cafézoïde, Rue de l'Avenir et Vivacités IDF propose une appropriation ludique de l'espace public par les enfants en fermant temporairement un morceau de rue pour le transformer en aire de jeu conviviale où se réinventent ses usages. Cette initiative, en plus de promouvoir une utilisation qualitative de l'espace public, dispose d'une pédagogie citoyenne intéressante puisqu'elle initie les enfants aux approches de l'aménagement de l'espace public.

Comme dans le cas du PARK(ing) DAY, la dimension événementielle articule animation de l'espace public et réflexions autour de nouvelles manières de l'aménager et de l'investir. Les images ci-dessous restituent les propositions d'enfants (dessins, tracés à la craie) pour aménager l'espace public à hauteur d'enfant. Comme l'explique Mariane Duffet durant le débat, ces initiatives permettent de « tester de nouveaux usages, parce que finalement le temps de la rue fermée, on se rend compte qu'on peut l'utiliser autrement ».

L'animation de l'espace public, qu'elle soit spontanée ou organisée par des associations, apparaît comme une condition essentielle de son avènement en tant que lieu d'expression citoyenne.

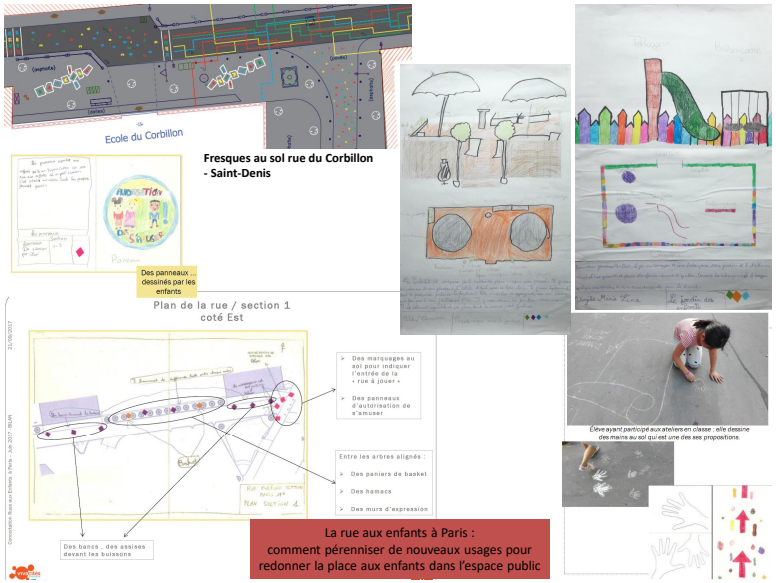

Travaux d'enfants à l'occasion d'une rue aux enfants (image présentée par Marianne Duffet au cours du débat)

5 défis pour aménager et animer le mobilier urbain de demain

Les enjeux formulés au cours du débat permettent d'identifier un certains nombre de défis d'innovation pour aménager et animer l'espace public et en particulier le mobilier urbain de demain.

1 Designer un mobilier urbain « capable » et durable

Pour faire de l'espace public un lieu au sens plein du terme où l'on s'arrête pour faire sien le commun, il faut penser un espace public « capable », plus flexible et plus adapté. Cela implique d'imaginer un mobilier urbain pratique, adapté à une multiplicité d'usages, disposant d'assises où chacun peut venir recharger son téléphone, d'où il est possible d'accéder à internet, qui permette l'implantation éphémère d'activités associatives culturelles et citoyennes, sur lequel elles puissent s'alimenter en énergie et diffuser des contenus audiovisuels, etc.

Les défis attenant à ce nouveau mobilier urbain sont nombreux. Il doit pouvoir prendre en compte des besoins et des usagers spécifiques afin, par exemple, ne pas exclure de son utilisation les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les enfants ou encore les travailleurs nomades. Pour que chacun se sente chez soi dans l'espace public, il peut intégrer des espaces de stockage. Il doit être pensé dans un juste équilibre entre d'une part, des caractéristiques de légèreté et de réversibilité qui lui permettront de s'adapter aux différents usages et contextes, d'autre part, une constitution suffisamment robuste, résilient et de qualité pour qu'il puisse résister aux aléas climatiques, temporelles mais aussi être bien accepté par les riverains.

Outre la question des usages, il est nécessaire d'anticiper les aspects de sécurisation de ce nouveau mobilier urbain dans un contexte vigipirate. Il est également pertinent de l'envisager sous l'angle de la ville intelligente et de proposer une connectivité à internet, un raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, etc. Enfin, le mobilier urbain de demain devra répondre aux défis écologiques, comme le fait par exemple le collectif Atelier 21 avec le Solar Sound System, un mobilier urbain de sonorisation alimenté par les énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, pédales équipées de générateurs). Comme l'indique Emmanuelle Segura, chargée de projet chez Petit Bain, au cours du débat : «[il] permet de sonoriser un concert, un festival, [...] d'avoir une production énergétique qui correspond à la durée et à la fréquence dont on a besoin, en se posant la question de comment on fabrique l'énergie, comment on la stocke, en étant le plus juste par rapport à l'évènement et au contexte ».

EN BREF !

- ✓ Un mobilier urbain léger, réversible et mobile
- ✓ Un mobilier urbain connecté et raccordé
- ✓ Des possibilités de stockage
- ✓ Un mobilier urbain sécurisé
- ✓ Un mobilier urbain résilient et de qualité

5 défis pour aménager et animer le mobilier urbain de demain

2 Assigner de nouvelles fonctions au mobilier urbain : animation et médiation

Ce mobilier urbain capable doit également être un mobilier multifonctionnel que les acteurs locaux peuvent utiliser comme outil de préfiguration, de sensibilisation et d'information. Il peut être fertile pour l'aménageur public d'imaginer l'espace public comme un système composé de plugs où viendraient se brancher des initiatives citoyennes, des activités culturelles et associatives en toute facilité et dans le respect de l'environnement.

En ce sens, les parklets développés dans le cadre du projet Urban Folies proposent une vision de la ville modulable avec la reconversion de places de parking en espaces protéiformes au mobilier urbain innovant, hébergeant les usages les plus variés (réparation de vélo, kiosque artistique, microworking...).

Au-delà de l'aspect fonctionnel de ce nouveau mobilier, il est nécessaire de l'envisager comme un véritable refuge urbain, sans usage prédéfini, dans la mesure où l'espace public peut être vécu comme un lieu hostile. Espaces protégés à l'abri du froid ou à l'inverse permettant de lutter contre les îlots de chaleur, lieux non hostiles à l'installation ponctuelle de personnes sans domicile fixe, espaces de travail préservés du flux de circulation piétonne... : la question du confort est donc à prendre au sérieux pour créer des lieux publics où on se sent à l'aise, où l'on a envie de passer du temps.

EN BREF !

- ✓ Un outil de préfiguration, de sensibilisation et d'information
- ✓ Un outil d'animation
- ✓ Un refuge urbain

5 défis pour aménager et animer le mobilier urbain de demain

3 Concevoir et construire autrement le mobilier urbain

Penser un nouveau mobilier urbain demande également de redéfinir ses modalités de production et de conception dans un sens plus inclusif, plus durable et plus flexible. Cet enjeu implique d'abord la généralisation de l'approche expérimentale, permettant une meilleure adaptation de la conception grâce à la prise en compte des retours d'usage et des besoins des utilisateurs.

Cette approche rejoint également l'essor des méthodes participatives favorisant la co-conception du mobilier urbain et des espaces publics, à l'image de dispositifs comme le budget participatif qui mettent en valeur - y compris financièrement - la participation locale en tant que porteuse de changements de long terme. Le développement des chantiers participatifs ou chantiers collaboratifs est porteur d'espoir pour l'urbanisme tactique et sa conception de la ville construite localement par ses habitant.e.s et leurs initiatives.

Concevoir et construire autrement implique enfin une production durable du mobilier urbain, favorisant par exemple le réemploi de matériaux à l'image d'initiatives comme celles portée par Pimp Your Waste, qui conçoit du mobilier urbain à partir de la récupération de matériaux.

EN BREF !

- ✓ Démarches expérimentales
- ✓ Co-concpetion participative
- ✓ Construction durable et réemploi
- ✓ Chantiers participatifs et collaboratifs

5 défis pour aménager et animer le mobilier urbain de demain

4 Inventer une nouvelle gamme de mobilier urbain animée et gérée de manière collaborative

Dans la continuité de l'urbanisme tactique qui réintègre la compétence citoyenne locale dans la fabrique de la ville, ce nouveau mobilier urbain pourrait être géré de manière collaborative par des citoyens impliqués dans l'entretien de leur espace public. À supposer, dans la filiation de John Locke, que la propriété découle du travail de la terre, quoi de mieux pour favoriser l'appropriation de l'espace public que les activités de jardinage urbain et d'entretien des espaces verts et végétalisés ? En ce sens, la végétalisation du mobilier urbain et, de manière générale, de l'espace public, représente une opportunité pour son appropriation et son autogestion citoyenne. Des solutions existent déjà et demandent à être explorées davantage.

À l'échelle individuelle, le dispositif du permis de végétaliser développé par la ville de Paris permet à n'importe quel habitant qui en fait la demande de bénéficier d'un kit de végétalisation pour verdir l'espace public en faisant fleurir les pieds d'arbre, en installant des jardinières au sol, etc. Ces démarches contribuent à l'avènement d'une ville plus verte et plus collaborative et devraient faire l'objet d'une communication intensive afin de les populariser. Il est nécessaire de poursuivre la réflexion et l'expérimentation engagées par des programmes comme Urban Folies et ses parklets parisiens autour de la création de mini-jardins et d'espaces de végétalisation en ville investissant les interstices urbaines encore très minérales, artificialisées et dépouillées que sont les bandes de stationnement.

L'agriculture urbaine, les jardins partagés, la végétalisation citoyenne sont les pratiques de la ville verte de demain à encourager, qui peuvent particulièrement bénéficier d'approches de gestion collaborative. La mise en œuvre de systèmes de parrainage, comme cela se pratique à Stuttgart par exemple, est une piste intéressante dans la perspective de responsabiliser les acteurs locaux dans la gestion et l'entretien du mobilier urbain.

Enfin, les programmes d'animation et d'événements dans l'espace public tels que le PARK(ing) DAY contribuent à accompagner l'essor de ces pratiques à l'échelle collective, nationale et internationale. Ils contribuent à mettre en lumière les initiatives citoyennes autant qu'à diffuser les bonnes pratiques grâce à des rencontres et des discussions entre acteurs issus de pays et de cultures différentes. En ce sens, il convient de les encourager et de leur donner plus de visibilité, comme le fait le programme Urban Folies et sa cartographie numérique des initiatives proposées lors du PARK(ing) DAY.

EN BREF !

- ✓ Gestion collaborative en inspiration du permis de végétaliser
- ✓ Système de parrainage du mobilier urbain
- ✓ Des acteurs locaux qui débordent dans l'espace public
- ✓ Programme des animations dans l'espace public et référencement des initiatives

5 défis pour aménager et animer le mobilier urbain de demain

5 Faciliter les cadres juridiques et administratifs pour l'installation de mobilier urbain temporaire et l'animation de l'espace public

Les contraintes administratives qui caractérisent l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) peuvent constituer un frein à la mise en place d'activités dans l'espace public. La Ville de Paris est précurseur en la matière puisqu'elle a déjà pris des mesures visant à faciliter les procédures spécifiques d'occupation temporaire des bandes de stationnement, sur lesquelles la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville (DVD) à la prérogative. Un arrêté permet depuis 2018 l'occupation temporaire des bandes de stationnement à des fins événementielles, rendant ainsi plus flexible le statut de ces espaces jusqu'à présent monofonctionnels. Cette évolution règlementaire s'accompagne d'une procédure simplifiée et d'une base tarifaire minorée par rapport aux tarifs de stationnement classique, ainsi que d'une possible exonération pour les activités associatives et d'intérêt général. La procédure a enfin été dématérialisée et peut désormais être effectuée depuis la plateforme "Mon Paris" puis télétransmise automatiquement à la DVD. Cette innovation a notamment permis le développement d'initiatives comme le programme Urban Folies, véritable outil d'animation et de préfiguration pour l'aménagement des espaces publics de demain. Ces avancées sont encourageantes et méritent d'être approfondies. À Paris, le cas des bandes de stationnement parisiennes est spécifique puisqu'il se trouve sous la juridique de la Ville de Paris : pour tout autre type d'espace public (place, trottoir notamment) l'autorisation d'occupation temporaire est délivrée par la Préfecture de Police et engage des délais et des procédure plus complexe et bien souvent dissuasive pour les acteurs locaux. Il est donc primordial de faciliter les procédures afin de permettre plus largement le développement d'initiatives locales et citoyennes.

La création d'un permis d'animer l'espace public pourrait permettre d'instaurer un cadre de facilitation pour l'animation de l'espace public, facilitant la procédure de demande d'autorisation pour des acteurs associatifs et raccourcissant le temps d'instruction des dossiers grâce à une procédure accélérée. Pour être estampillé « permis d'animer », chaque dossier répondrait à un certain nombre de critères (utilité publique, limite du nombre de participants, présence d'un acteur local avec éventuellement l'appui d'un acteur coordinateur...) qui lui confèreraient la légitimité pour prétendre bénéficier de ces facilitations. Des innovations juridiques allant dans ce sens sont fortement favorables à l'essor d'une ville ludique, où loisirs et créativité trouvent aisément le moyen de s'exprimer publiquement. On pourrait imaginer des outils numériques adaptés à la facilitation de l'animation de l'espace public tels qu'une cartographie en ligne qui recenserait les lieux ouverts à la sollicitation associative (places publiques, rues piétonnes, parklets...), à l'instar de celle mise en place par Dédale pour le PARK(ing) DAY, d'où il serait possible de faire directement une demande d'AOT.
A terme, il s'agirait également d'aboutir à un nouveau métier, celui d'animateur de l'espace public, qui, en plus de bénéficier de tous ces outils juridiques et numériques, donnerait accès à des programmes de formation, des guides recensant les bonnes pratiques à l'image des chartes d'animation des Rues aux enfants. Reconnaître l'animation de l'espace public comme un métier à part entière permettrait en cela d'institutionnaliser l'animation de l'espace public.

EN BREF !

- ✓ Des procédures d'autorisation simplifiées
- ✓ Un permis d'animer l'espace public
- ✓ Un nouveau métier : animateur de l'espace public

2 RETOURS D'EXPÉRIENCE ET OBSERVATIONS

PARKLET 15E ARRONDISSEMENT

24, rue des quatre Frères Peignot, 75015

1. LE PARKLET

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

Parklet du 15e arrondissement

Ateliers et réparation de vélo

24, rue des Quatre
Frères Peignot, 75015

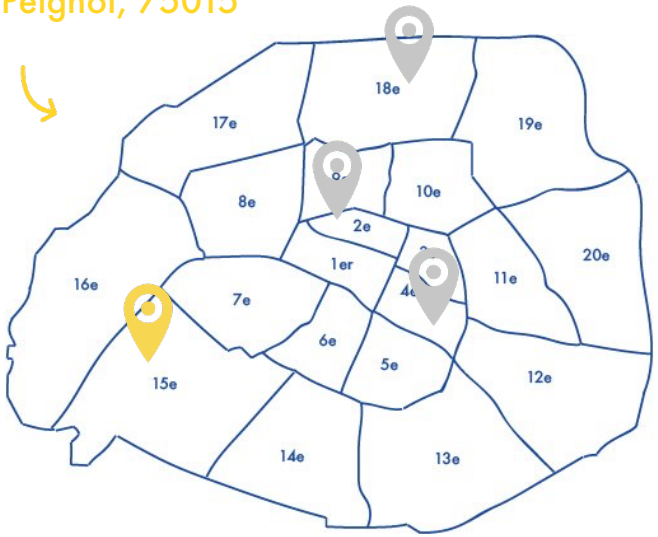

Le parklet a été imaginé comme un **support d'animation** pour le quartier et ses acteurs locaux, associatifs, habitants. Il permet notamment d'accueillir des ateliers organisés par la Régie de quartier Vaugirard, située juste en face.

Il a également été pensé comme un **support à destination des cyclistes**. Équipé d'une borne avec tous les outils nécessaires à la réparation de son vélo (pompe, tournevis, clés), disponible 7j/7 et 24h/24, le parklet offre un espace supplémentaire qui vient pallier le manque d'espaces de stationnement dédiés pour de nombreux cyclistes parisiens.

QUARTIER
VAUGIRARD
24

Parklet du 15e arrondissement

Un quartier à dominante résidentielle

Implanté au cœur du 15ème arrondissement de Paris, à deux pas du centre commercial Beaugrenelle, le parklet se situe dans un quartier à dominante résidentielle et familiale.

Des acteurs locaux engagés dans la vie du quartier

La rue des Quatre Frères Peignot est marquée par la présence de logements Paris Habitat et par une importante mixité sociale. On y trouve des structures associatives très impliquées dans la vie du quartier, telles que la Régie de Quartier Vaugirard et la crèche La Ribambelle.

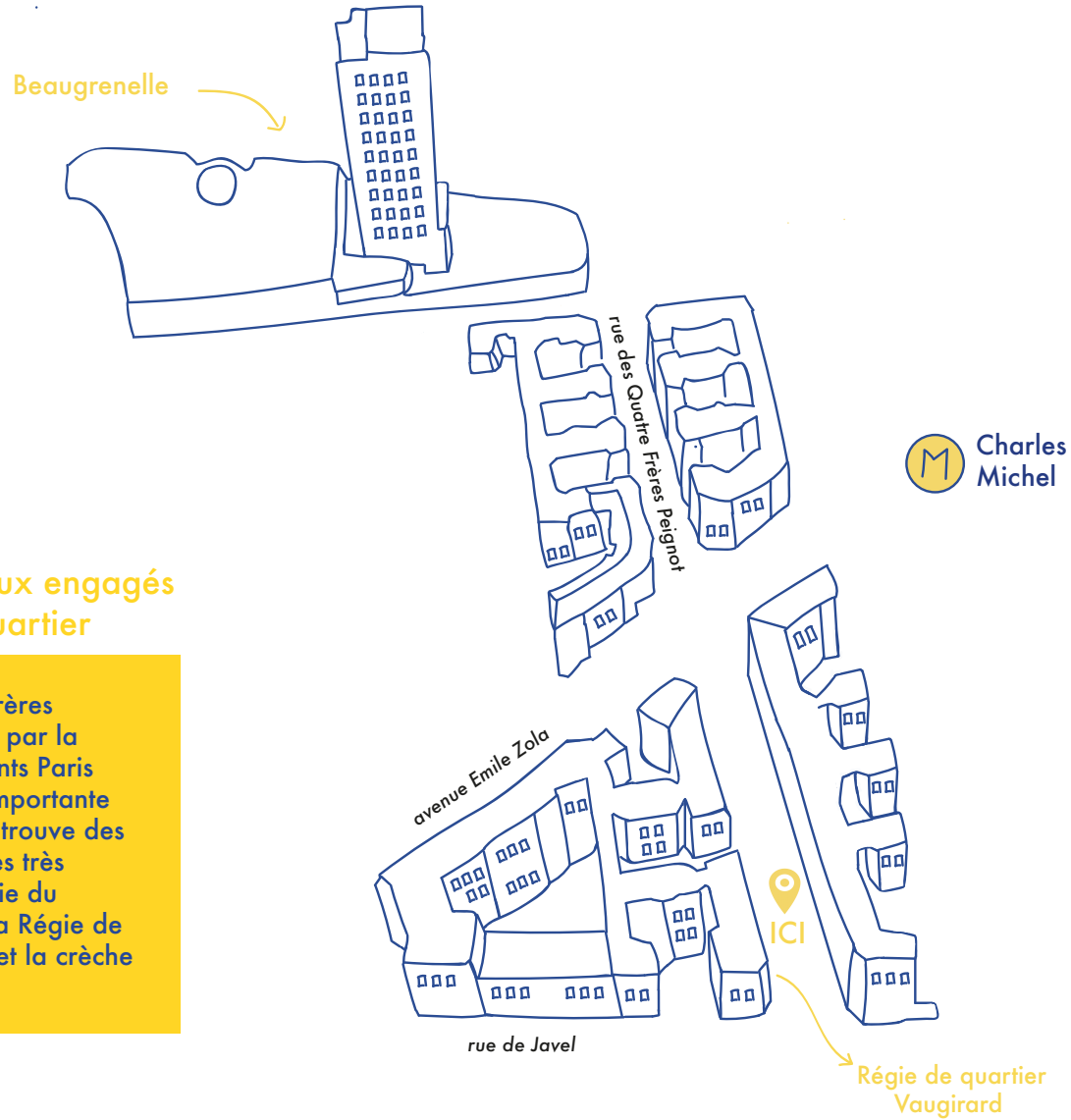

2. LES ÉTAPES DE L'EXPÉRIMENTATION

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

5 septembre 2019 : montage

Dès 7h du matin, trois constructeurs et un directeur technique sont sur le terrain et attendent la livraison des matériaux. Le parklet est monté en 3 heures environ.

6 – 22 septembre 2019 : accueil du Budget Participatif

Du 6 au 22 septembre 2019, une permanence s'est tenue sur le parklet à l'occasion du Budget Participatif. Un représentant était présent toute la journée pour animer le stand. Le parklet a ainsi pu accueillir l'urne de vote mise à disposition des habitants afin qu'ils puissent sélectionner les meilleurs projets pour l'avenir du 15ème arrondissement.

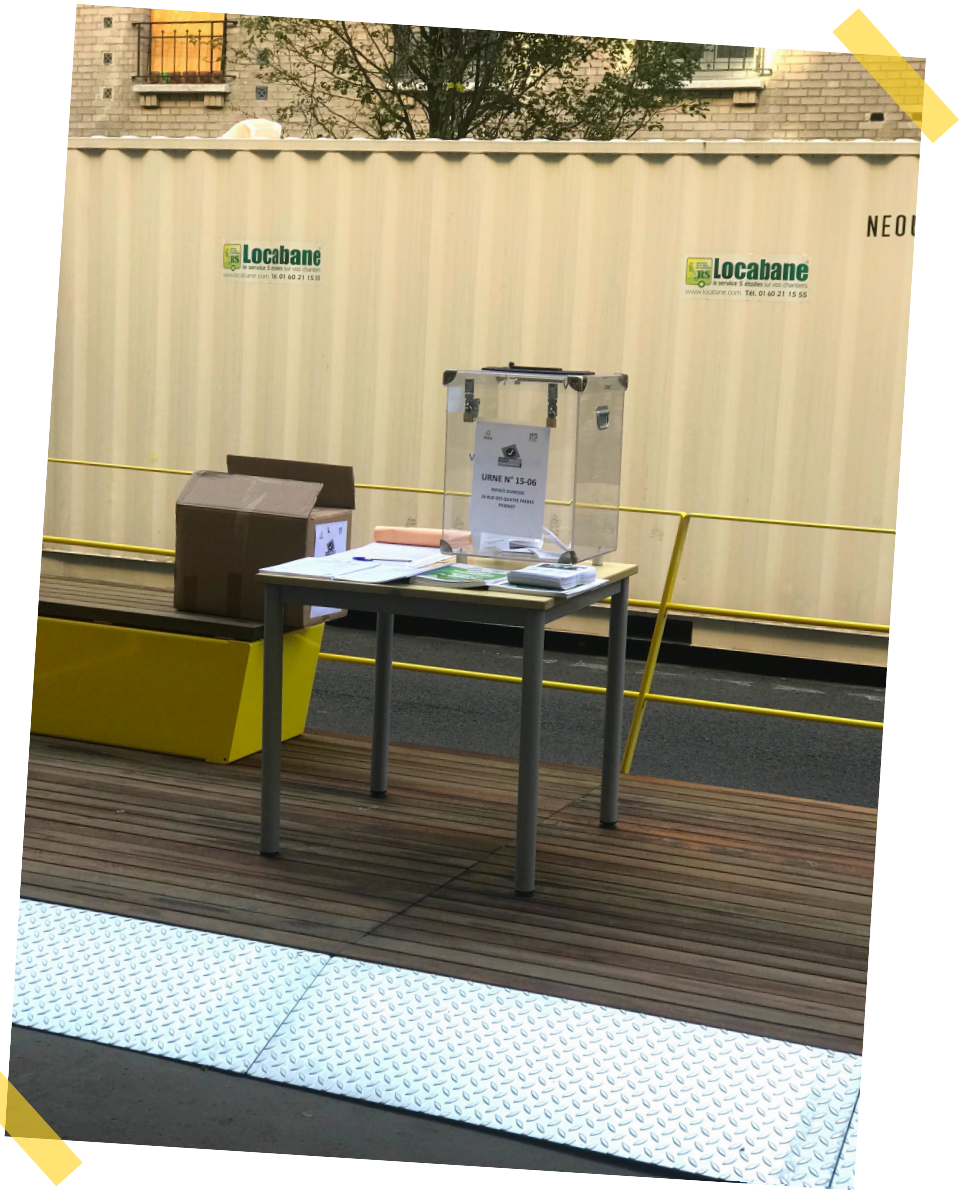

Les ateliers de réparation Mon Vélo en Seine

Tous les mercredis soirs, entre 19h et 21h30, l'association Mon Vélo en Seine organise des ateliers de réparation de vélo dans les locaux de la régie de quartier Vaugirard. Depuis septembre 2019, les ateliers ont pu se dérouler en plein air, sur le parklet ! Ce dernier offre un espace et un dispositif d'animation supplémentaire au quartier et aux acteurs locaux.

A l'automne, le parklet s'autonomise

Depuis son installation début septembre, le parklet a vu émerger de nouveaux usages et de nouvelles pratiques rue des Quatre Frères Peignot et s'est progressivement autonomisé. Aujourd'hui, il s'insère pleinement dans les activités de la Régie de quartier Vaugirard et accueille tous les jours de nouveaux cyclistes. Les usagers du parklet se sont diversifiés et le parklet est à présent fréquenté par les habitants du 15ème dans leur ensemble.

3. OBSERVATIONS ET RETOURS D'USAGE

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

Profil des usagers interrogés

Tranche d'âge

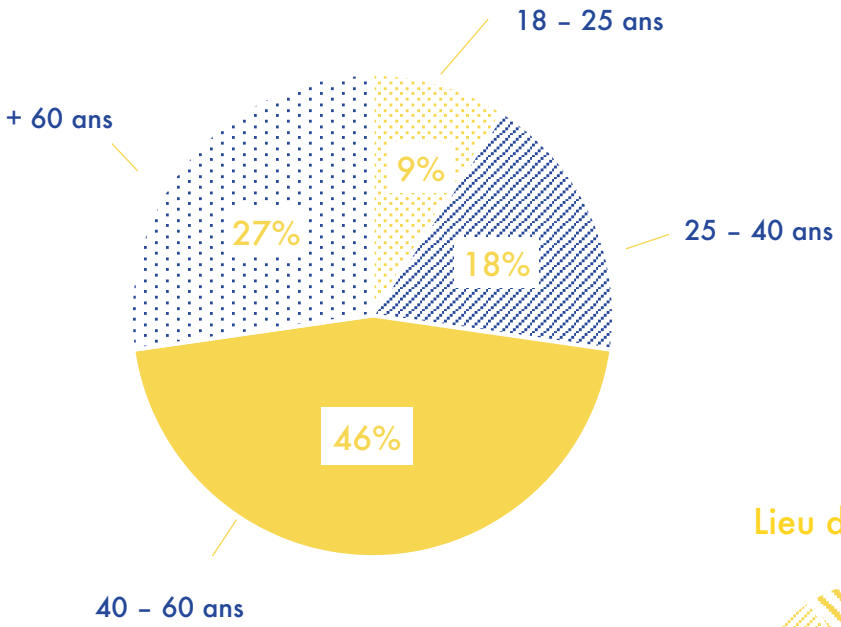

Genre

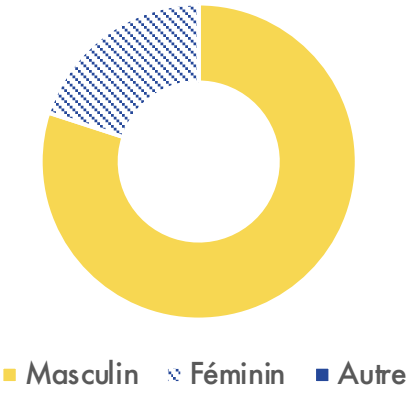

Lieu de résidence

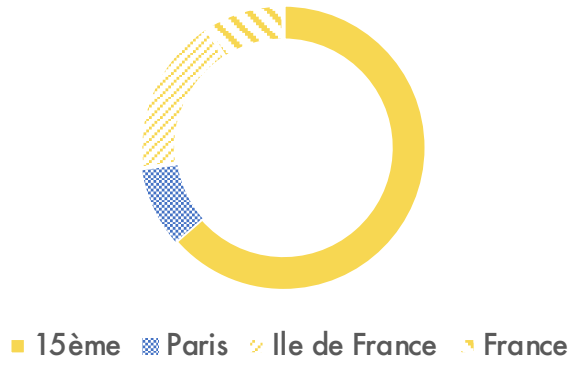

NB : Résultats obtenus sur la base de questionnaires diffusés auprès de 45 usagers

Connaissance du parklet

C'est la première fois que vous venez sur le parklet ?

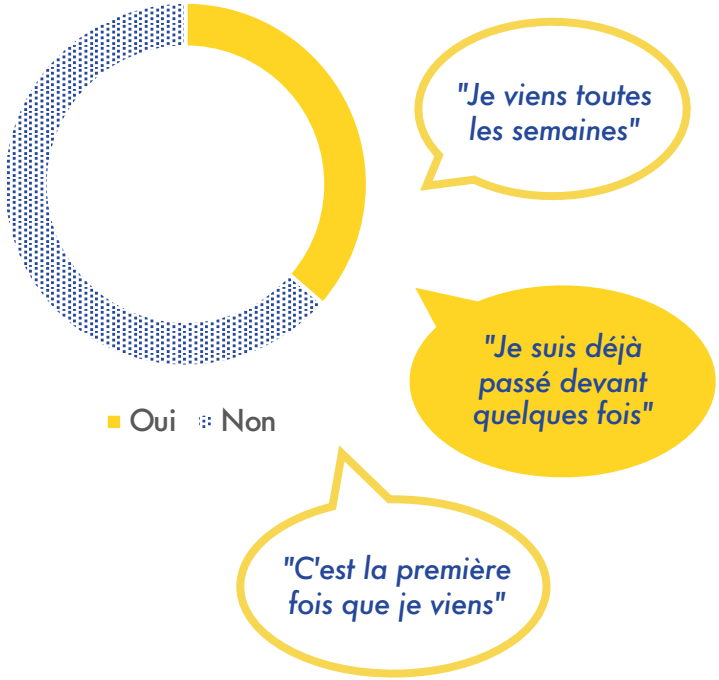

Connaissiez-vous le terme de "parklet" avant de croiser celui-ci ?

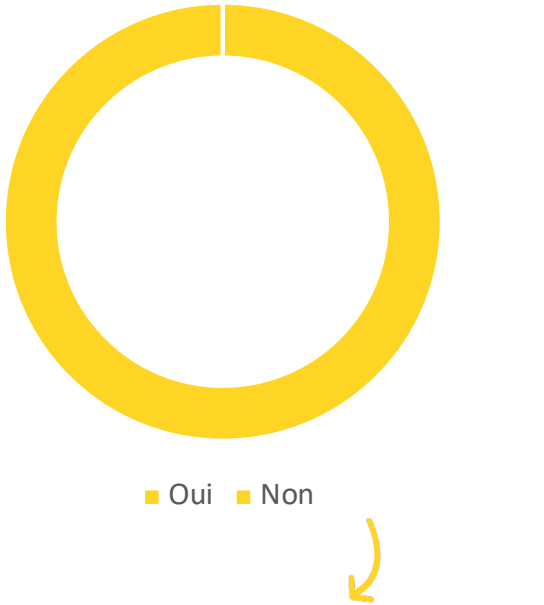

EN BREF !

Aucun des usagers interrogés ne connaissait le concept de « parklet » et la plupart ont été curieux à son sujet et agréablement surpris par sa présence.

NB : Résultats obtenus sur la base de questionnaires diffusés auprès de 45 usagers

Retours critiques et pistes d'amélioration

Ce qu'ils ont aimé

"C'est innovant !"

"L'outillage vélo est très pratique"

"Original"

"C'est grand luxe !"

Ce qu'ils ont moins aimé

"Le parklet est très dépendant du climat"

"Les lattes de bois ne sont pas pratiques pour les vis qui risquent de glisser entre deux lattes"

"Les outils risquent d'être facilement volés"

Ils aimeraient que le parklet comprenne...

- Une table
- Un point lumineux
- Une boîte pour mettre ses vis
- Un comptoir sur lequel serait fixé un classeur avec des fiches informatives

- Un auvent
- Une poubelle
- Des assises supplémentaires
- Une signalétique PMR
- Des prises pour recharger son téléphone

NB : Résultats obtenus sur la base de questionnaires diffusés auprès de 45 usagers

Expérience d'utilisateur

15e

ÂGE

La vingtaine

GENRE

Homme

LIEU DE RÉSIDENCE

15ème arrondissement

MOYEN DE LOCOMOTION

Vélo

DURÉE D'UTILISATION DU PARKLET

1 heure

TÉMOIGNAGE

« Je travaille dans une autre Régie de quartier du 15ème arrondissement. Je viens sur le parklet plusieurs fois par semaine pour rendre visite à ma copine, qui travaille à la Régie de Quartier Vaugirard. Circulant à vélo, il m'arrive d'utiliser la borne pour regonfler mes pneus, ou effectuer une réparation dans le cadre de l'atelier de Mon Vélo en Seine. Je trouve le parklet super pour les personnes qui n'ont pas de place chez eux pour bricoler. Par contre, il manque un endroit pour garer son vélo : il faudrait, en plus de la borne réparation, une borne de stationnement. »

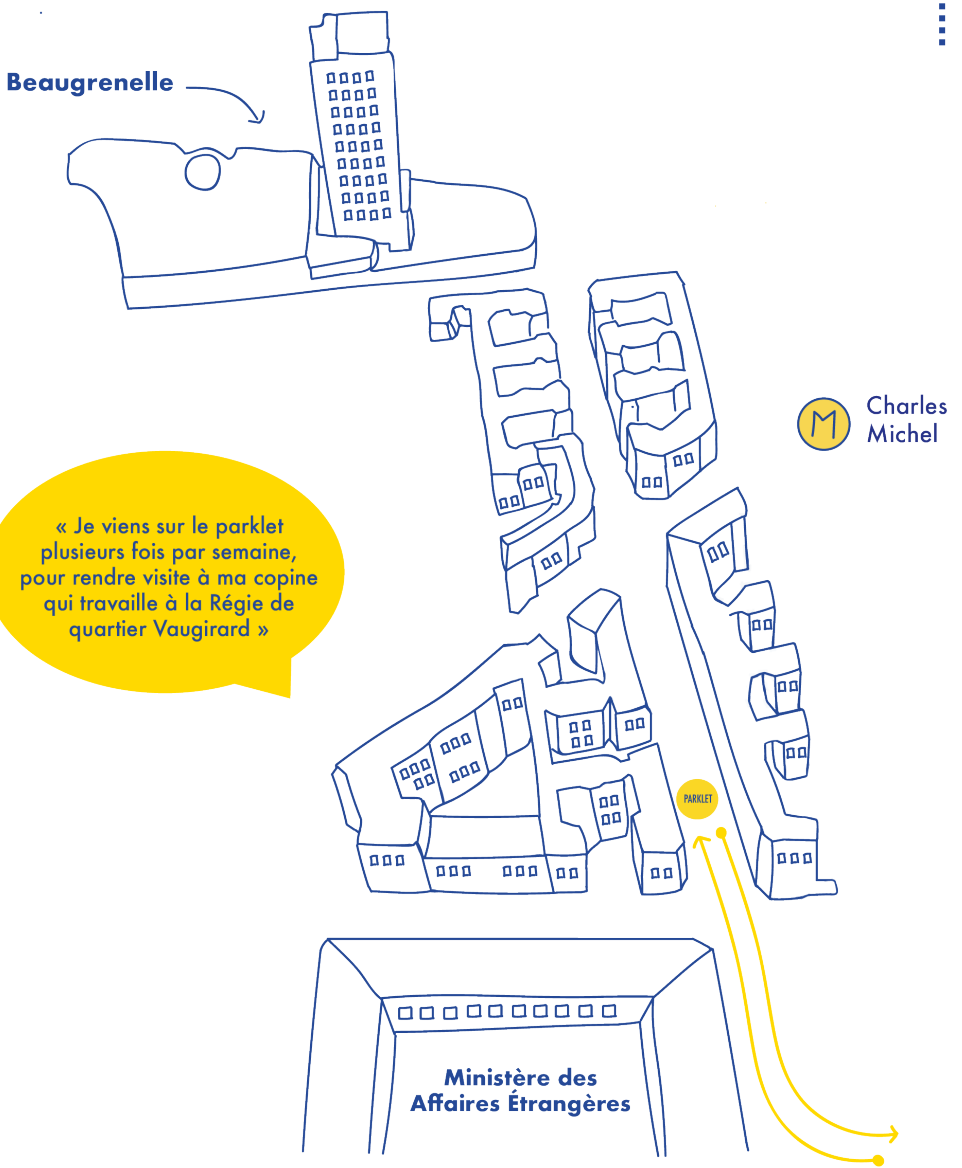

15e

Expérience d'utilisateur

ÂGE

La trentaine

GENRE

Homme

LIEU DE RÉSIDENCE

Issy-les-Moulineaux

MOYEN DE LOCOMOTION

Vélo

DURÉE D'UTILISATION DU PARKLET

2h30

TÉMOIGNAGE

« Je suis salarié dans une entreprise du secteur numérique, située dans le 15ème, juste à côté. Je suis là pour changer la roue de mon vélo. Je trouve l'outillage vélo très pratique ! J'aurais juste rajouté une boite pour ranger ses vis. Aussi, il serait peut-être intéressant de créer une application numérique avec un tutoriel pour utiliser la borne de réparation vélo. »

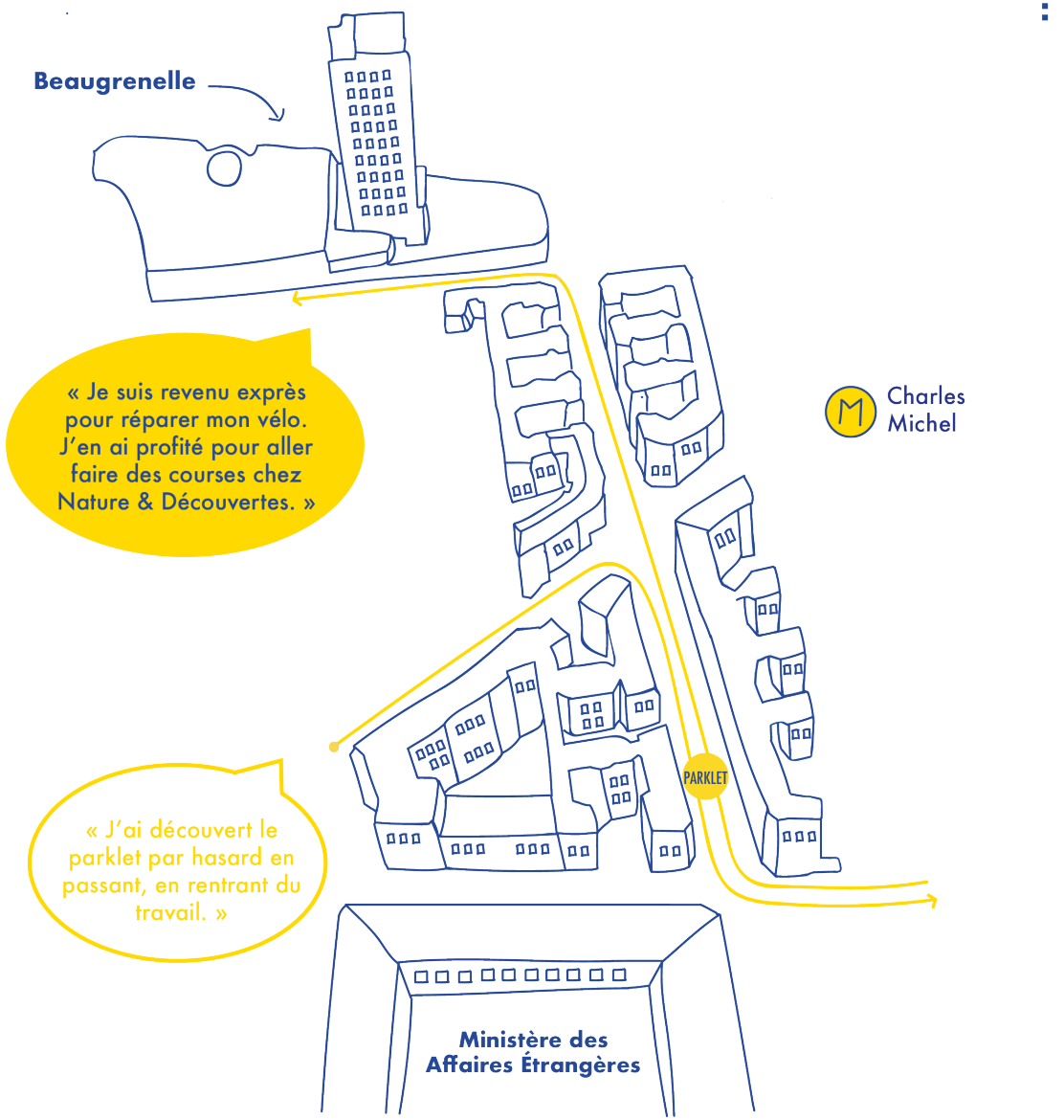

15e

Expérience d'utilisateur

ÂGE

40 - 60 ans

GENRE

Homme

LIEU DE RÉSIDENCE

15ème arrondissement

MOYEN DE LOCOMOTION

Vélo

DURÉE D'UTILISATION DU PARKLET

30 minutes

TÉMOIGNAGE

« Je viens sur le parklet avec mon fils, toutes les deux semaines environ, à l'occasion de l'atelier réparation de vélo organisé par Mon Vélo en Seine. Tous les deux passionnés de cyclisme, nous venons pour regonfler nos pneus, et pour discuter avec des professionnels. C'est grâce à la régie de quartier que nous avons avons découvert le parklet ! Les outils de la borne sont très pratiques et adaptés à nos besoins. Notre suggestion : remplacer le banc par un parking à vélo, car le parklet ne permet pas de se garer. »

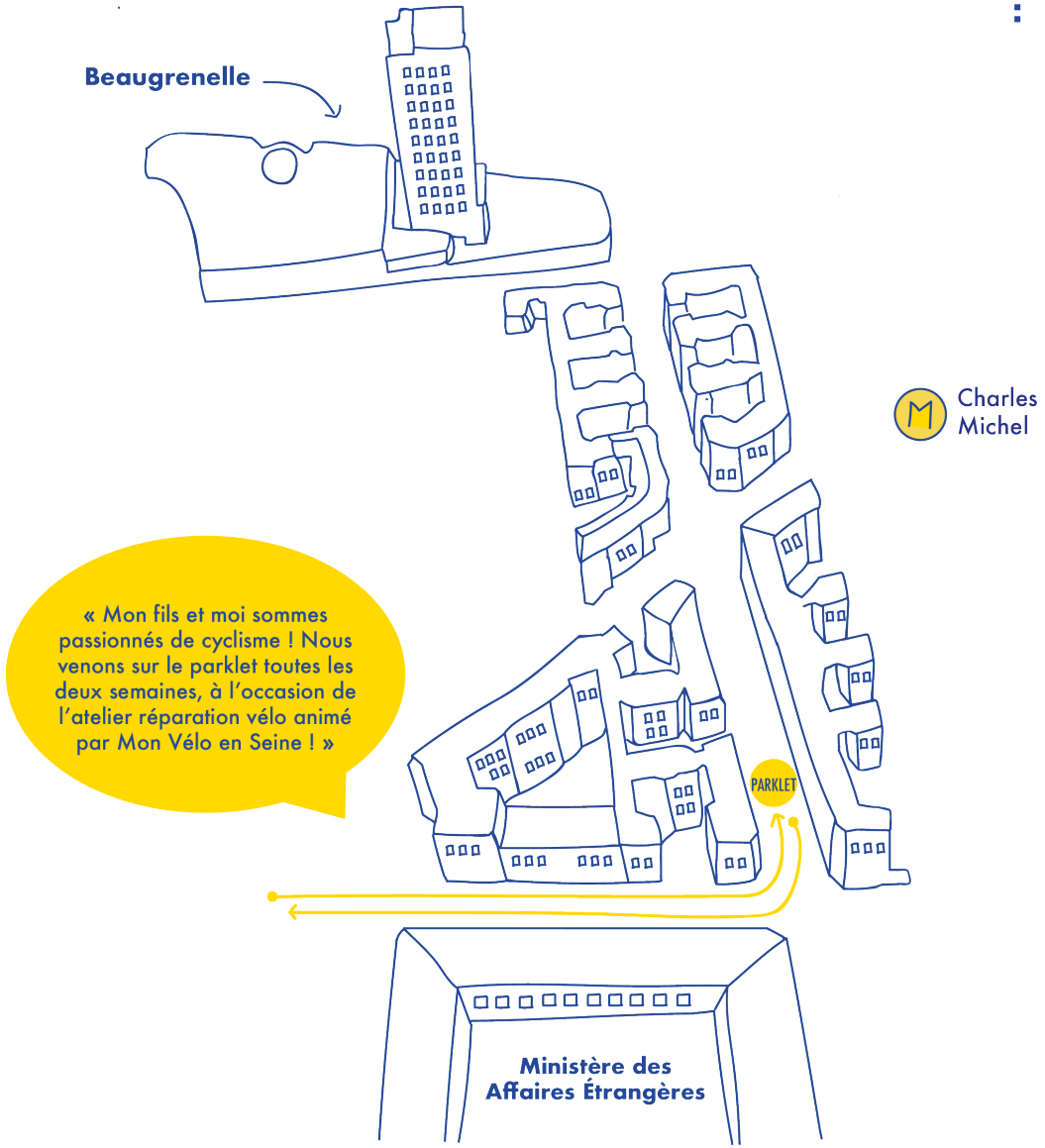

Témoignage d'acteur

La Régie de quartier Vaugirard

La **Régie de quartier Vaugirard** est une structure associative située rue des Quatre Frères Peignot, juste en face du parklet. C'est un espace ouvert d'animation sur la rue et sur le quartier qui œuvre pour **l'insertion sociale** des habitants du quartier, à travers l'organisation d'ateliers (couture, alphabétisation), de cours de soutien scolaire, d'aide à l'insertion professionnelle...

Le saviez-vous ?

A Stuttgart, chaque parklet a son parrain. Il est responsable de sa bonne gestion et incarne en cela une figure d'ambassadeur. La Régie de quartier Vaugirard s'inscrit répond particulièrement à ce type de démarche.

La mission de la Régie auprès du parklet

La Régie joue le rôle d'intermédiaire entre les habitants du quartier et le parklet. Elle en assure la **médiation**, et favorise en cela l'acceptation du parklet dans le quartier et son appropriation pour les habitants.

Témoignage d'acteur

La Régie de quartier Vaugirard

Septembre 2019

Le **5 septembre**, la Régie voit le parklet installé devant chez elle. Le jour de l'installation, quelques riverains émettent des avis critiques concernant l'installation du parklet et interroge son utilité pour le quartier. L'équipe de la Régie commence alors un long travail de médiation.

Octobre 2019

Aboutissement d'une médiation assurée par la Régie depuis l'installation, les habitants du quartier semblent avoir accepté le parklet. Aucune dégradation n'est à déplorer. L'équipe de la Régie parle d'un véritable **"succès"**. Le parklet a insufflé de **l'innovation** dans un quartier peu accoutumé à ce type de dispositifs. En outre, le parklet semble attirer du monde à la Régie.

Novembre - décembre 2019

Le froid se fait sentir à Paris, le parklet est recouvert de feuille mortes des arbres alentours. Des cyclistes continuent à venir réparer leur vélo, le banc du parklet attire encore quelques passants, mais le temps passé sur le parklet visites raccourcit au fur et à mesure que le froid devient plus intense.

Janvier 2020

Depuis l'hiver, la Régie constate une évolution progressive : le parklet **s'autonomise** peu à peu de la Régie et les besoins en médiation sont moins importants. Le parklet est spontanément utilisé par les habitants du 15ème arrondissement.

Dès le retour des beaux jours, la Régie de quartier Vaugirard souhaite utiliser le parklet pour l'organisation de nombreuses activités ! Au programme : atelier jardinage, atelier fabrication de sa propre lessive, et atelier réparation de vélo !

En guise de bilan : quels apports du Parklet pour le quartier ?

L'expérimentation d'un parklet au 24 rue des Quatre Frères Peignot s'est révélée très positive pour le quartier. Le parklet a apporté...

1

De l'innovation au quartier, dans un environnement qui n'était pas habitué à en recevoir

2

De la praticité pour les habitants qui n'ont pas de garage ou d'outils à disposition pour réparer leur vélo

3

De la visibilité à la Régie de quartier : le parklet attire la curiosité des passants, qui en profitent pour découvrir les activités de la Régie

2 RETOURS D'EXPÉRIENCE ET OBSERVATIONS

PARKLET 18E ARRONDISSEMENT

6, rue André Messager, 75018

1. LE PARKLET

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

Parklet du 15e arrondissement

Animation de quartier et pratique musicale

6 rue André Messager
75018

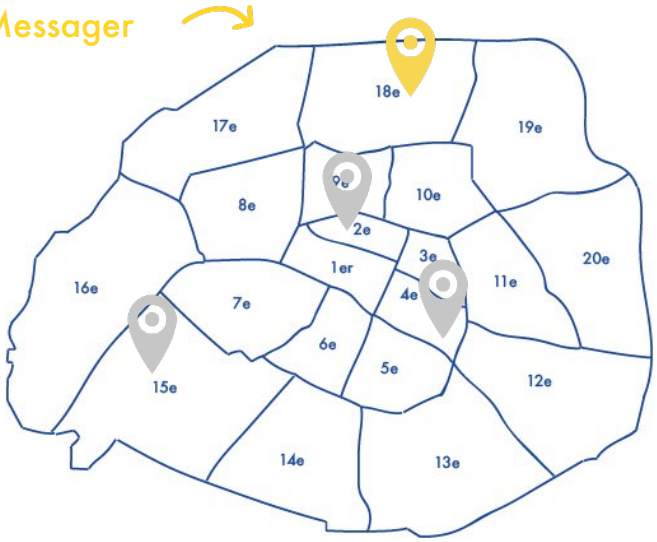

Le parklet propose un nouvel espace convivial aux habitants et aux associations locales. Il permet d'organiser des ateliers et animations en partenariat avec les acteurs culturels du quartier. Il s'inscrit dans un quartier marqué par les cultures musicales et permettra ainsi d'accueillir une expérimentation autour d'infrastructures pour la pratique et la diffusion musicale.

Il a été végétalisé en partenariat avec Bac Sac.

Le quartier

Un écosystème dynamique dans le secteur musical

Le quartier dans lequel s'implante le parklet est marqué par la présence d'un écosystème dynamique tourné vers les pratiques musicales. En particulier, la rue André Messager et le quartier Letort comprennent un nombre important de locaux occupés par des médias, des labels et entreprises de production et d'édition musicale. Y est notamment implanté le MILA, initié en 2003, qui est le premier dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat culturel en France. Le quartier est fortement dynamisé par cet effet « cluster » et voit se développer de vraies synergies entre les structures. Il compte également les bureaux de magazines et d'agences de promotion spécialisées dans le secteur musical.

Dizonord

Installé à quelques pas du parklet, Dizonord est un disquaire alternatif qui fonctionne comme un lieu de vie ouvert sur son quartier. Il prévoit d'intégrer le parklet à sa programmation culturelle dans un futur proche.

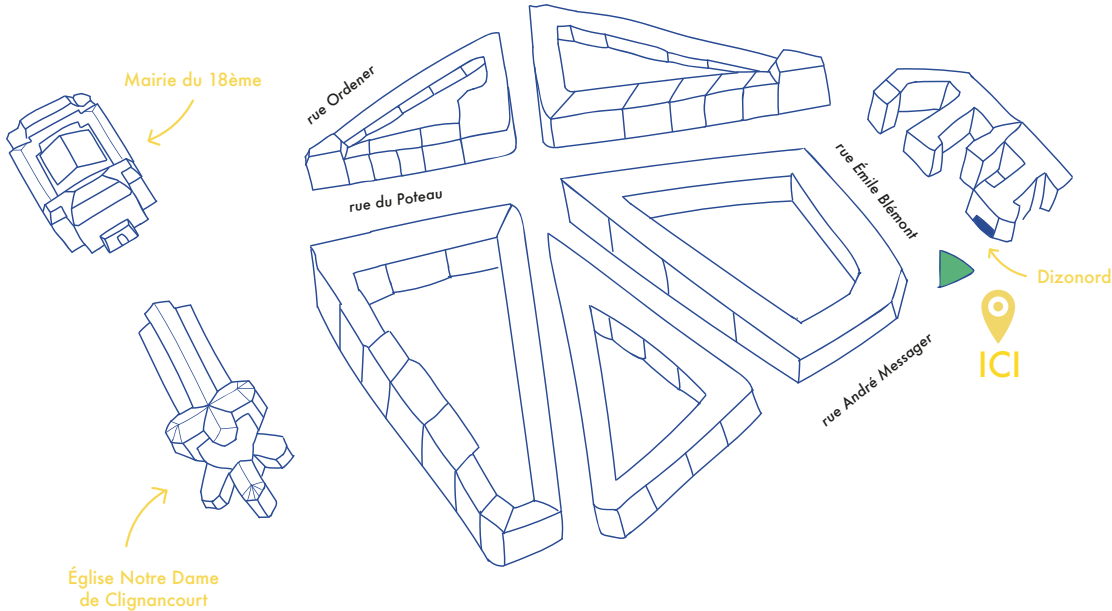

2. LES ÉTAPES DE L'EXPÉRIMENTATION

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

27 septembre 2019 matin : Montage

Le parklet est monté en 3h environ par trois techniciens et un directeur technique. L'installation est rocambolesque puisqu'elle se superpose de manière inattendue aux travaux de rénovation de la placette Emile – Blémont dont le béton est coulé le jour même.

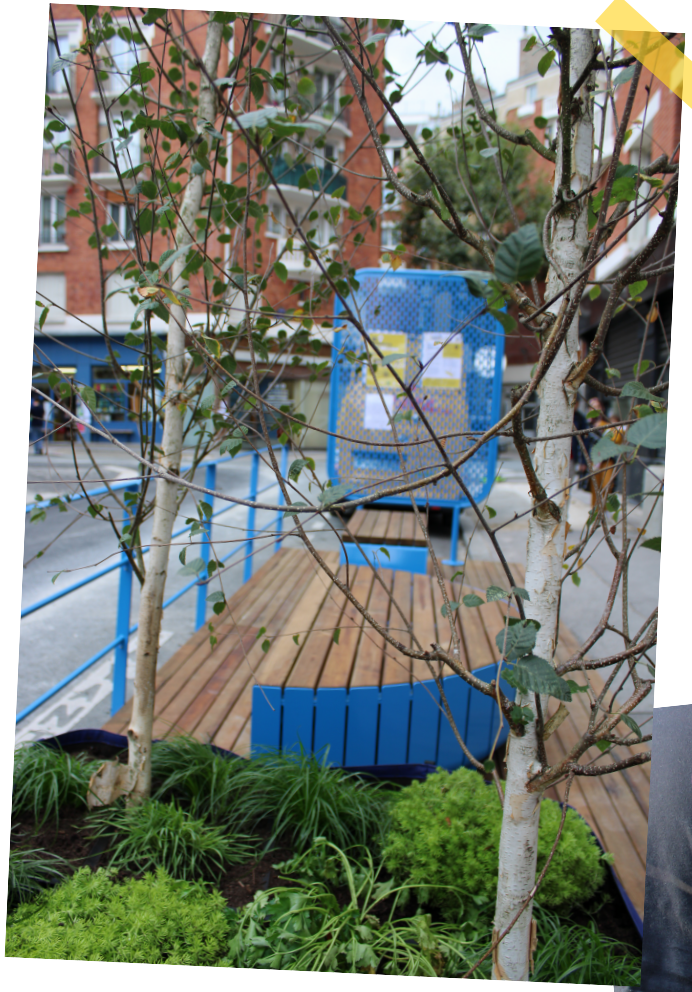

27 septembre 2019 après-midi : végétalisation

La composition paysagère du parklet a été réalisée en collaboration avec BacSac.

Automne 2019 : animations de quartier

Habitants et associations locales investissent le parklet à l'occasion de petits évènements de quartier, d'ateliers participatifs, de moment d'échanges et convivialité. L'association l'Accorderie Paris 18 y a ainsi organisé plusieurs permanences et a transformé les bancs en tables de goûter pour les enfants. Le panneau est utilisé par les acteurs du quartier qui souhaite y faire un affichage de leurs activités.

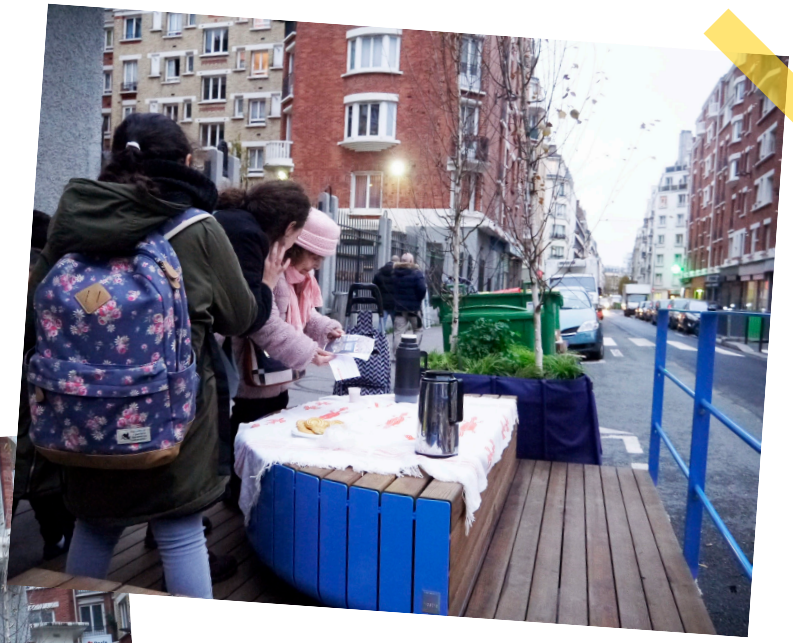

3. OBSERVATIONS ET RETOURS D'USAGE

1. Le Parklet
2. Les étapes de l'expérimentation
3. Observations et retours d'usage

Synthèse des observations

La phase d'observations et de retours d'usages a été partiellement compromise par le contexte de grèves et d'épidémies de la fin d'année 2019 et du début d'année 2020. Seules 4 sessions d'observations ont été rendues possibles et ont permis de mettre en évidence les aspects suivants.

Le parklet est particulièrement fréquenté dans l'après-midi, aux horaires de sortie d'école notamment. Il attire la curiosité des enfants qui s'y arrêtent sur le chemin du retour.

L'esthétique du parklet et sa couleur bleue ont été particulièrement appréciées par les usagers qui remarquent qu'il s'insère bien sur la placette Emile Blémont.

Le panneau d'affichage intégré au parklet est utilisé par plusieurs acteurs du quartier pour y afficher leur programme d'activité. C'est un outil pratique et facilement appropriable.

Le parklet accueille des animations de quartier et ateliers et offre un espace dédié à l'organisation de petits temps de médiation.

Le disquaire associatif garde un œil sur le parklet et prévoit d'y organiser prochainement des ateliers.

Le parklet offre l'opportunité d'accueillir à moyen terme le projet d'un kiosque radio en collaboration avec le disquaire Dizonord.

2 RETOURS D'EXPÉRIENCE ET OBSERVATIONS

BILAN

QUEL BILAN ?

2E ARRONDISSEMENT

Travail nomade et terrasse publique

Dynamique sociale

Le parklet est le lieu de nombreuses interactions et discussions. Les salariés travaillant à proximité s'y retrouvent pour prendre leurs pauses café et pauses cigarettes.

Fonctionnalité

Les habitants et salariés sur quartier utilisent régulièrement le parklet pour prendre leur déjeuner, passer un appel téléphonique ou simplement pour s'asseoir et discuter.

Esthétique

Les usagers apprécient le design du parklet, dont les couleurs évoquent celles de la devanture du restaurant d'en face.

Agencement

Le parklet offre de nombreuses places assises et une place allongée, un espace végétalisé ainsi qu'un mange debout servant aux pauses déjeunes et permettant d'y poser un ordinateur portable.

QUEL BILAN ?

4E ARRONDISSEMENT

Terrasse végétale et nature en ville

Dynamique sociale

Peu d'interactions ont été constatées au quotidien sur le parklet qui reste relativement peu fréquenté.

Fonctionnalité

Le parklet pourrait offrir un espace de détente végétalisé en bordure de trottoir, cependant l'appropriation par les habitants est insuffisante.

Esthétique

La couleur rouge vif est critiquée par une partie des usagers, bien que certains apprécient à l'inverse cette couleur vive. L'espace végétal perd de sa vigueur en hiver.

Agencement

Le nombre de places assises disponibles sur le parklet est jugé insuffisant par les habitants, qui souhaiteraient un meilleur agencement entre végétaux et places assises.

QUEL BILAN ?

15E ARRONDISSEMENT

Ateliers et réparation de vélo

Dynamique sociale

Le parklet accueille différentes activités et permanences organisées par la Régie de quartier ou d'autres acteurs locaux. Il favorise l'entraide entre habitants autour de la réparation vélo. Il s'articule à la Régie de quartier en permettant son extension dans l'espace public.

Fonctionnalité

Les habitants utilisent régulièrement le parklet pour venir réparer leur vélo. Il leur sert parfois de point fixe pour l'accrocher. Le parklet accueille aussi des ateliers de médiation.

Esthétique

Les usagers apprécient le design du parklet qui s'inscrit de manière harmonieuse dans l'environnement de la rue.

Agencement

Un équilibre a été trouvé entre et l'espace fonctionnel (banc et borne de réparation) et l'espace disponible sur la plateforme, qui permet la circulation des vélos ou la mise en place d'activités et d'ateliers.

QUEL BILAN ?

18E ARRONDISSEMENT

Animation de quartier et pratique musicale

Dynamique sociale

Le parklet est le lieu de nombreuses interactions et discussions. Toutefois, son potentiel en terme d'animation associative demande encore à être développé en lien avec la mairie d'arrondissement.

Fonctionnalité

Les habitants du quartier utilisent régulièrement le parklet, notamment à l'heure des sorties d'école. Le panneau d'affichage est utilisé par quelques acteurs locaux souhaitant communiquer sur leurs activités.

Esthétique

Les usagers apprécient le design du parklet, dont les couleurs évoquent celles de la devanture du disquaire se tenant à proximité. Le bleu est fortement plébiscité.

Agencement

Le parklet offre une capacité intéressante de places assises. L'espace végétalisé habille le dispositif et le panneau a démontré son utilité à l'échelle du quartier.

3

INSTALLER UN PARKLET ? GUIDE PRATIQUE ET RECOMMANDATIONS

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

LES PARAMÈTRES À DÉFINIR

PORTAGE DU PROJET

DESIGN

GOUVERNANCE ET GESTION

BUDGET

CONTRAINTES TECHNIQUES ET JURIDIQUES

CALENDRIER ET TEMPORALITÉ

FONCTIONNALITÉS

FABRICATION

IMPLANTATION ET ENVIRONNEMENT

LES CONSEILS UTILES

IMPLANTATION ET ENVIRONNEMENT

1 ANCRER LE PARKLET DANS SON QUARTIER

La présence et la proximité d'un acteur local ou d'un équipement public investi dans l'animation du parklet est une véritable condition de réussite d'un projet parklet.

2 REALISER UNE DIAGNOCTIC TERRITORIAL EN AMONT

L'installation d'un parklet implique un travail amont important pour définir une implantation pertinente et une articulation avec les besoins locaux. Lorsque celui-ci est insuffisant, l'installation peut être problématique et l'appropriation par le quartier n'est pas satisfaisante (ex : parklet 4e arrondissement).

3 ÉVITER LES SITES TROP ENCLAVÉS

Un parklet installé dans une rue peu passante et peu visible risque de pâtir d'un manque d'utilisation d'appropriation. Il est important que le parklet soit identifié au sein du quartier et qu'il puisse se situer sur des cheminements naturels afin d'être utilisé de manière optimale.

LES CONSEILS UTILES

GOUVERNANCE ET GESTION

1 GARANTIR L'ANIMATION CONTINUE DU PARKLET

Un parklet doit être animé dans la durée : il ne fonctionne pas comme un mobilier urbain classique et nécessite de prévoir un véritable programme d'animations à l'année, en articulation avec les acteurs locaux.

2 METTRE EN PLACE UNE GESTION COLLABORATIVE

Le parklet offre un outil très intéressant pour sensibiliser les acteurs locaux, habitants et usagers aux enjeux de gestion collaborative du mobilier urbain et des espaces publics. Pour favoriser l'appropriation du parklet, il est pertinent d'initier de nouveaux modes de gestion et d'entretien : permis de végétaliser, arrosage partagé entre les avoisinants, animation collaborative, fêtes de quartier, agenda partagé pour l'occupation du parklet, affichage collectif, charte du parklet, etc.

3 INSTAURER UN SYSTÈME DE PARAINAGE PAR UN ACTEUR LOCAL

Comme cela est mis en place dans d'autres villes, à Stuttgart par exemple, il est pertinent d'établir un cadre de parrainage en lien avec un acteur local bien défini. En complément d'autres formes de gestion collaborative, le principe de parrainage assure un suivi continu du parklet par un acteur responsable de l'entretien, la maintenance, l'animation et la communication relatifs au parklet.

4 ORGANISER L'ENTRETIEN EN COORDINATION AVEC LA MAIRIE

En tant que mobilier implanté dans l'espace public, le parklet mérite d'être nettoyé au même titre que les trottoirs, voiries, bancs, poubelles de la ville. Il est donc nécessaire d'engager un dialogue avec les services de propreté en charge de l'entretien de l'espace public ainsi que les services des espaces verts afin de définir le périmètre d'intervention de chaque acteur en matière d'entretien.

LES CONSEILS UTILES

PORTAGE DU PROJET

1 TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet peut être une collectivité, une association, un acteur privé, un commerçant, un particulier. Quelle que soit son statut, deux paramètres devront être pris en compte : 1/ le parklet doit répondre de manière incontournable au principe d'intérêt général; 2/ le financement du parklet peut différer selon le statut du porteur de projet.

2 ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UN ACTEUR EXPÉRIMENTÉ

Implanter un parklet implique la prise en compte de nombreux paramètres (contraintes règlementaires, dialogue avec la collectivité, modalités de gestion, design, financement, ...) qui nécessitent une bonne connaissance de ce type de dispositif. S'entourer d'acteurs compétents, ayant eu l'expérience d'une première installation peut s'avérer très utile et éviter de nombreux écueils. Dédale se propose ainsi d'accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'un dispositif de parklet.

3 LE PORTEUR DU PROJET NE GÈRE PAS NÉCESSAIREMENT LE PARKLET À TERME

Le porteur de projet est à l'initiation du projet. Il intervient sur la conception et la réalisation du parklet mais peut ensuite en déléguer la gestion à un acteur spécifique (parrain du parklet, établissement public, association, commerçant, etc.)

LES CONSEILS UTILES

CALENDRIER ET TEMPORALITÉ

1 AMORCER LE PROJET PAR UNE PHASE D'EXPÉRIMENTATION ET DE CONCERTATION

Les modalités d'émergence du projet sont déterminantes. Amorcer le projet avec une première phase incluant un principe d'expérimentation et de concertation permet de favoriser l'acceptation du projet mais aussi de mieux l'adapter aux besoins du quartier dans lequel il s'inscrit.

2 BIEN CALIBRER LA TEMPORALITÉ DU DÉPLOIEMENT

Un parklet peut être déployé de manière permanente, saisonnière, temporaire, ponctuelle, événementielle. La temporalité de son déploiement doit être pensée en articulation étroite avec le ou les acteurs en charge de sa gestion, ses fonctionnalités spécifiques, son design et son agencement, les caractéristiques du site d'implantation, les capacités de stockage du parklet, etc.

3 PASSER DU TEMPORAIRE AU PERMANENT

Il est tout à fait envisageable de tester l'installation d'un parklet sur une période courte puis de travailler en collaboration avec la municipalité à sa pérennisation en cas de succès.

LES CONSEILS UTILES

FABRICATION

1 UTILISER DES MATÉRIAUX PÉRENNES

Installé en extérieur et soumis aux aléas du climat et d'éventuelles dégradations, il est important de prévoir la construction du parklet avec des matériaux de qualité, résistants dans le temps. Outre l'aspect de résilience, nous constatons qu'un mobilier urbain de qualité est de manière globale davantage accepté et respecté par les usagers.

2 FAVORISER UNE FABRICATION ÉCO-RESPONSABLE ET LE RÉEMPLOI

La démarche parklet s'inscrit dans une philosophie durable favorisant la piétonisation. La fabrication du parklet doit venir refléter cette vision et gagnera en crédibilité si elle fait appel à des modes de fabrication et à des matériaux écoresponsables. Le recours aux pratiques du réemploi peut être particulièrement intéressant s'il garantit dans le même temps une qualité du mobilier et de son esthétique.

3 PRENDRE EN COMPTE LE LIEU DE FABRICATION

Il existe en France à l'heure actuelle très peu de fabricants spécialisés dans la conception et la fabrication de parklets. Certains fabricants à l'international sont particulièrement expérimentés en la matière et peuvent être sollicités. Il faut dans ce cas prendre en considération les délais et les coûts d'acheminement des produits ainsi que leur empreinte carbone.

4 ANTICIPER LES DÉLAIS DE FABRICATION

Le temps de fabrication d'un parklet peut varier en fonction de sa nature et de sa qualité. En moyenne, il est préférable de prévoir a minima un mois de délais de fabrication.

LES CONSEILS UTILES

BUDGET

1 ANTICIPER LES COÛTS

La conception et la fabrication d'un parklet classique coûte entre 30 000 et 50 000 euros au global. Les postes de dépenses sont nombreux, comprenant des budgets d'étude, de conception et design, de fabrication et suivi de fabrication, de réservation des places de stationnement, d'installation et de montage, etc. Il faut ensuite également prévoir un budget complémentaire pour le fonctionnement du parklet.

2 TROUVER DES FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le projet Urban Folies a été financé au titre du budget participatif. Il n'existe pas à ce jour de canaux de financements et subventions dédiés à l'installation de parklets en France. Dans de nombreuses villes américaines, la conception et la fabrication des parklets est entièrement à la charge du porteur de projet. Dans l'optique de favoriser l'émergence de projets portés par des associations et des particuliers, il est important de pouvoir envisager des canaux de financements diversifiés. Le cadre expérimental peut par exemple permettre de bénéficier d'une aide dans le cadre de dispositifs d'accompagnement à l'urbanisme transitoire.

LES CONSEILS UTILES

FONCTIONNALITÉS

1 DE MULTIPLES VOCATIONS POSSIBLES

Un Parklet ne se résume pas à une assise à l'image d'un simple banc. Il peut venir répondre à différentes vocations :
- Outil d'animation au sein du quartier reposant sur un programme d'animations et d'activités, en lien avec les acteurs locaux ;
- Démarche participative et expérimentale dans le but d'adapter le parklet aux besoins du quartier et de favoriser son appropriation (ateliers, actions participatives, etc.) ;
- Accompagnement d'une zone urbaine en transition (le parklet comme outil de médiation sur une démarche d'aménagement ou de piétonisation - urbanisme tactique) ;
- Etc.

2 DÉFINIR LES FONCTIONNALITÉS DU PARKLET

La phase de conception du parklet permet de définir les fonctionnalités du mobilier urbain créé. Le panel des fonctionnalités envisageables se rapporte aux types d'usagers ciblés, à la thématique souhaitée, aux besoins identifiés à l'échelle du quartier.

3 RÉPONDRE À DES BESOINS

Les fonctionnalités du parklet viennent directement répondre à des besoins qui peuvent être divers :
- Besoins liés à un usage spécifique dans l'espace public (agriculture urbaine, culture, mobilité, travail, vie locale...) ;
- Besoins de lieux supplémentaires de détente et d'agrément en ville dense ;
- Besoin de structures et de supports d'information et de médiation ;
- Besoin en termes de terrains d'expérimentation pour le test de solutions innovantes ;
- Besoins de structures antennes extérieures de lieux publics (mairies, médiathèques, ...) et privés (local associatifs, maisons des associations, etc.) ;
- Besoins en matière d'organisation et de gestion collaborative des espaces publics ;
- Besoins en termes de structures mobiles (accès à des zones défavorisées, lien avec des publics éloignés de la participation, coût et souplesse de déplacement, ...) ;
- Besoins en termes de modularité et d'adaptabilité à différents usages (point info culture, débats, ateliers ou petits événements - régie mobile, mini-scène...) ;
- Besoins de stockage, d'autonomie énergétique (eau, électricité compte-tenu de la difficulté à se raccorder au réseaux publics...) ;
- Besoins liés au stockage et au tri des déchets, en lien avec des dispositifs d'économie circulaire ;
- Besoins liés au contexte du COVID-19 : espaces de réserve en appui des dispositifs sanitaires (lieux de test en extérieur ou d'attente devant les laboratoires), lieux supports pour favoriser les nouvelles mobilités (réparation – stationnement vélo), extensions d'établissements en application des mesures de distanciation sociale (établissements publics, scolaires, cafés, restaurants, etc.)
- Etc.

LES CONSEILS UTILES

CONTRAINTES TECHNIQUES ET JURIDIQUES

1 UN MOBILIER URBAIN AUX NORMES

Le parklet doit venir répondre aux contraintes imposées par municipalité (Direction de la Voirie et des Déplacement pour la Ville de Paris par exemple), en articulation avec les normes dictées par la Préfecture de Police : présence d'un garde corps, dimensions standard, hauteur du mobilier urbain, etc.

2 AUTORISATIONS D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

L'installation d'un parklet est soumise au dépôt d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public.

3 SÉCURISATION DE L'IMPLANTATION

Le site d'implantation du parklet doit présenter des conditions de sécurité adéquates impliquant la prise en comptes de paramètres tels que : largeur de la voirie, intensité du trafic routier, présence d'un carrefour, pente de la rue, hauteur du trottoir, etc.

4 STATUT DU PARKLET

Le parklet doit revêtir une vocation d'intérêt général et être aisément identifié comme un espace public gratuit et ouvert à tous par les usagers.

5 ASSURANCE DU MOBILIER

Le mobilier urbain doit être assuré en fonction des activités qu'il est disposé à accueillir.

6 RESPONSABILITÉ DU MOBILIER

Le concepteur / fabricant doit pouvoir garantir la conformité du matériel à la réglementation nationale et aux usages pour lesquels il a été déployé. Ainsi, la réalisation du mobilier ne peut pas être confiée à un designer si celui-ci ne dispose pas d'assurance spécifique pour la réalisation de mobilier urbain. À noter que les exigences en termes d'assurance sont différentes suivant que l'on s'inscrive dans une démarche d'expérimentation et de prototypage, ou dans une logique de déploiement à grande échelle et de pérennisation.

LES CONSEILS UTILES

DESIGN

1 ADAPTER LE DESIGN AUX FONCTIONNALITÉS

Le design d'un parklet doit venir s'adapter aux fonctions définies pour le parklet. La forme du mobilier doivent prendre en compte des aspects d'usages, d'accessibilité, d'esthétique, de genre, de sécurité, ...

2 FAVORISER UN DESIGN CRÉATIF ET LUDIQUE

Les parklets viennent répondre à un enjeu d'animation de l'espace public. Créatifs, ludiques, colorés, ils constituent une véritable valeur ajoutée pour l'aménagement d'un espace public. Il est donc important de favoriser un design créatif et attractif capable d'attirer la curiosité des passants et de réinventer leur rapport à l'espace public.

3 ENGAGER DES DÉMARCHES DE DESIGN PARTICIPATIF

Il est particulièrement intéressant d'engager des démarches de co-design d'un parklet en lien avec des acteurs locaux, des habitants, des commerçants afin d'adapter au mieux le design du mobilier aux attentes de ses futurs usagers.

4 ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LE DESIGN ET LA FABRICATION DU PARKLET

Le design d'un parklet peut prendre des formes très diverses et être complexe à appréhender pour des acteurs dont ce n'est pas le métier. Entre un design totalement sur-mesure et la commande d'un mobilier urbain sur catalogue, les possibilités sont multiples et il peut être utile de faire appel à un acteur expérimenté pour ajuster le cahier des charges en matière de design et sélectionner le bon designer, fabricant, constructeur le cas échéant. Dédale propose ainsi d'accompagner les porteurs de projet dans les phases de design, de construction et de fabrication d'un parklet (identification et coordination des intermédiaires et prestataires).

INSTALLER UN PARKLET EN 10 ÉTAPES

1 CADRER LE PROJET

- Définir qui porte le projet
- Définir un planning prévisionnel
- Définir les grands objectifs du projet
- Identifier les leviers et freins potentiels à la réalisation du projet

2 DÉFINIR UN SITE D'IMPLANTATION

- Identifier un arrondissement, un quartier, une rue adapté(e) à l'implantation d'un parklet
- Etudier le territoire sélectionné, analyser ses dynamiques, ses projets d'aménagements en cours, ...
- Sélectionner un emplacement précis en prenant en compte l'ensemble des contraintes et normes techniques

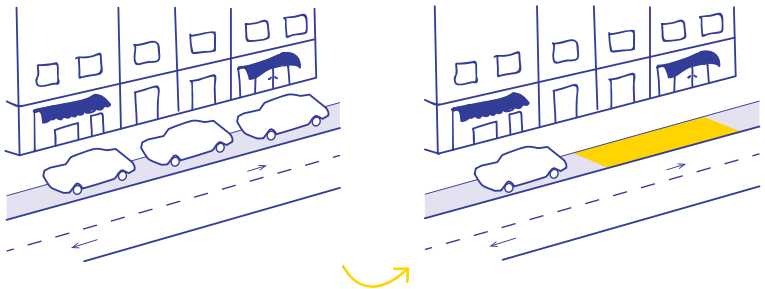

3 ENGAGER UN DIALOGUE AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET LOCAUX

- Prendre contact avec la municipalité et les services compétents et faire connaître le projet
- Consulter et mobiliser les acteurs locaux environnants autour du projet
- Identifier des acteurs clés qui pourront s'investir dans l'animation du parklet

INSTALLER UN PARKLET EN 10 ÉTAPES

4 CONCEVOIR ET DESIGNER LE PARKLET

- Définir les fonctionnalités du parklet
- En option, organiser un atelier de co-conception
- Prendre contact avec un ou des fabricants, designers, constructeurs
- Designer ou faire designer le parklet (formes, volumes, couleurs, etc.) (Vigilance à porter vis à vis des questions de responsabilité et d'assurance)

5 DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

- Réaliser un dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (implantation, dimensions, composantes, etc.)
- Soumettre le dossier à l'autorité compétente au moins 2 mois avant l'installation du parklet
- Assurer le suivi du dossier

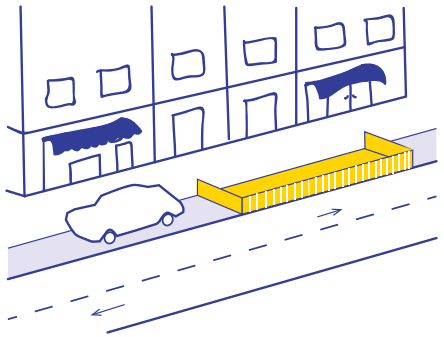

6 FABRIQUER LE PARKLET / LES PIÈCES (En cas de fabrication à distance)

- Lancer la fabrication auprès d'un fabricant ou constructeur / fabriquer le parklet par ses propres moyens / organiser un chantier participatif (Vigilance à porter vis à vis des questions de responsabilité et d'assurance)
- Assurer le suivi de fabrication

INSTALLER UN PARKLET EN 10 ÉTAPES

7 PRÉPARER L'INSTALLATION

- Effectuer un repérage sur site
- Réserver les places de stationnement dédiées (« ventousage »)
- Mobiliser une équipe de techniciens
- Passer commande auprès d'une société de transport ou de manutention si nécessaire

8 INSTALLER ET MONTER (ou fabriquer directement en cas de chantier sur site)

- Monter les pièces pré-fabriquées du parklet ou réaliser directement la fabrication sur place en cas de chantier sur site

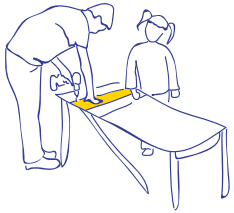

9 GÉRER, ANIMER ET PROFITER !

- Mettre en place une gouvernance pour la gestion du parklet
- Mettre en œuvre un programme d'activités et d'animations (Attention aux questions de responsabilité, d'assurance et d'autorisations événementielles)
- Assurer l'entretien du parklet

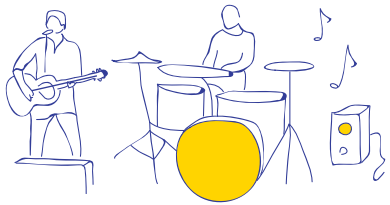

10 EVALUER ET PÉRENNISER ?

- Mener des observations et évaluer la bonne adaptation du parklet
- Améliorer le prototype d'origine si nécessaire
- Pérenniser le dispositif si cela est souhaité et possible

DEDALE

Une question ? Un conseil ? Un accompagnement ?

dedale

www.dedale.info
contact@dedale.info
06 31 13 35 74

www.urban-folies.fr
contact@urban-folies.fr

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

VILLE DE PARIS

PARIS BUDGET PARTICIPATIF